



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

IC

LKC
HC
120
.T4
N314
2002

Sommet national
sur **L'INNOVATION**
et **L'APPRENTISSAGE**

GUIDE DE DISCUSSION



LA STRATÉGIE
D'INNOVATION
DU CANADA

Canada

Sommet national
sur **L'INNOVATION**
et **L'APPRENTISSAGE**
GUIDE DE DISCUSSION



Préparé pour
LES PARTICIPANTS AU SOMMET NATIONAL
SUR L'INNOVATION ET L'APPRENTISSAGE

par
LE GOUVERNEMENT DU CANADA

en collaboration avec
LE CONFERENCE BOARD DU CANADA

Industry Canada
Library - Queen

MAR 15 2012

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser au :

Centre de diffusion de l'information	Centre de renseignements
Direction générale des communications et du marketing	Développement des ressources humaines Canada
Industrie Canada	140, promenade du Portage
Bureau 268D, tour Ouest	Phase IV, niveau 0
235, rue Queen	Gatineau (Québec)
Ottawa (Ontario) K1A 0H5	K1A 0J9
Téléphone : (613) 947-7466	Télécopieur : (819) 953-7260
Télécopieur : (613) 954-6436	Courriel : pub@hrdc-drhc.gc.ca
Courriel : publications@ic.gc.ca	

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada ou de Développement des ressources humaines Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada et Développement des ressources humaines Canada soient mentionnés comme organismes sources et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada et Développement des ressources humaines Canada ou avec leur consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@communication.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title
*National Summit on Innovation and Learning :
Discussion Guide*



Contient 10 p.100
de matières recyclées

TABLE DES MATIÈRES

	Message du premier ministre	1
	Message des ministres	2
	Notes biographiques des coprésidents	3
	Carte du site	4
	Programme du Sommet	5
	Présentations des conférenciers	7
	Matériel pour les sous-groupes de discussion	8
Section 1	AMÉLIORER LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET LA COMMERCIALISATION :	
	ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	15
	1.1 Améliorer la capacité de recherche	17
	1.2 Accroître la commercialisation des produits et des résultats de la R-D	18
	1.3 Améliorer l'accès au capital	20
	<i>Section 1 — Feuille de travail préliminaire</i>	21
Section 2	CRÉER UN MILIEU PLUS PROPICE À L'INNOVATION :	
	ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	23
	2.1 Appuyer l'innovation au moyen du régime fiscal	25
	2.2 Accélérer la réforme réglementaire	26
	2.3 Moderniser le régime de propriété intellectuelle	27
	<i>Section 2 — Feuille de travail préliminaire</i>	29

Section 3	CONSOLIDER LA CULTURE D'APPRENTISSAGE :	
	ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	31
	3.1 Assurer l'accès aux possibilités d'apprentissage	33
	3.2 Encourager l'innovation et la souplesse dans le système d'apprentissage scolaire	34
	3.3 Promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés	36
	3.4 Appuyer la formation continue	37
	<i>Section 3 — Feuille de travail préliminaire</i>	39
Section 4	DOTER LE PAYS D'UNE MAIN-D'ŒUVRE DIVERSIFIÉE ET QUALIFIÉE :	
	ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	41
	4.1 Accroître le nombre de travailleurs	43
	4.2 Intégrer les immigrants à la population active	44
	4.3 Investir dans la formation en cours d'emploi	45
	<i>Section 4 — Feuille de travail préliminaire</i>	47
Section 5	RENFORCER LES COLLECTIVITÉS :	
	ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	49
	5.1 Appuyer la création et la croissance de grappes	51
	5.2 Élargir l'accès aux communications à large bande	52
	5.3 Créer des communautés d'apprentissage novatrices	53
	5.4 Renforcer les collectivités rurales et autochtones	54
	<i>Section 5 — Feuille de travail préliminaire</i>	55
	<i>Feuille de travail intégrée</i>	57

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



1

Le XXI^e siècle s'annonce déjà une période des plus captivantes et stimulantes de l'histoire humaine. Les forces de la mondialisation reparallélisent les structures du pouvoir, transformant par le fait les industries traditionnelles et créant de nouvelles occasions à un rythme qui nous était, jusqu'alors, inconnu. L'Internet a transformé la façon par laquelle nous communiquons, apprenons et travaillons, et il continue à provoquer le changement dans l'économie et la société canadiennes.

Les moyens traditionnels ne sont plus les meilleurs moyens. À titre de pays, nous devons mieux faire les choses, les faire plus intelligemment et plus rapidement. En somme, nous devons être plus novateurs. Depuis 1993, le gouvernement du Canada tient résolument à améliorer la capacité novatrice et les occasions d'apprentissage du Canada. La Stratégie d'innovation et d'apprentissage du Canada permet de fixer l'attention du pays et donne l'occasion de nous ranger parmi les pays les plus novateurs et les plus qualifiés du monde. Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement a de nouveau affirmé son engagement à accroître la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes par l'entremise de l'innovation et de l'apprentissage.

Le travail qui se fait ici, au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, aura une influence sur la politique du gouvernement du Canada pendant bon nombre d'années. Au cours du sommet, comme ce fut le cas au cours du processus d'engagement, des idées nouvelles et des conseils pratiques émergeront et détermineront, à la limite, dans quelle mesure nous pourrions soutenir la concurrence sur le marché mondial et dans cette économie du savoir en évolution constante. Les enjeux sont de taille, mais je sais que les Canadiens et les Canadiennes sont à la hauteur du défi.

Alors que vous entamez vos discussions, je tiens à vous remercier d'avoir accepté l'invitation que le gouvernement vous a lancé de participer à ce forum, ainsi que de l'énergie et de l'engagement que vous manifestez envers cette tâche. Je suis persuadé que les Canadiens et les Canadiennes n'ont jamais été aussi bien placés pour tirer parti des changements qui s'opèrent et atteindre de nouveaux sommets de réussite et de prospérité.

Le premier ministre du Canada,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Chrétien".

Jean Chrétien

MESSAGE DES MINISTRES



2

Au nom du gouvernement du Canada, nous sommes heureux de vous accueillir au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage.

En tant que délégué(e), vous apporterez une expertise et une expérience de leader qui s'avéreront des atouts majeurs dans la transition vers la prochaine étape de la *Stratégie d'innovation du Canada*, l'étape de l'action. Les délégués du Sommet représentent un large éventail d'intérêts régionaux, de préoccupations du milieu universitaire et d'activités économiques. À notre avis, grâce au savoir et à l'expérience des personnes rassemblées à l'occasion du Sommet, nous sommes pratiquement assurés d'atteindre notre objectif qui consiste à hisser le Canada au rang des nations les plus novatrices et les plus qualifiées.

Lors des discussions, nous vous encourageons à présenter votre point de vue librement, à exprimer votre opinion et à défendre votre position auprès de vos collègues. La définition de notre vision nationale repose sur l'esprit collégial et coopératif régnant à chaque stade de la démarche de mobilisation.

Nous espérons que vous quitterez le Sommet motivés et confiants que votre participation aura servi à élaborer le plan d'action du Canada. Quant à nous, nous nous réjouissons de poursuivre et de renforcer notre partenariat avec vous. Ensemble, nous pourrons relever les défis stimulants auxquels nous faisons face. Nous sommes confiants que les résultats du Sommet auront une incidence considérable sur l'avenir de notre pays et la prospérité future de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Nous vous remercions de votre travail assidu et de votre dévouement.

Le ministre de l'Industrie

Allan Rock

La ministre du Développement
des ressources humaines

Jane Stewart

NOTES BIOGRAPHIQUES DES COPRÉSIDENTS



M^{me} ANNE GOLDEN

M^{me} Anne Golden est présidente-directrice générale du Conference Board du Canada. Partout au pays, on reconnaît son rôle de premier plan dans le domaine de la politique publique, en particulier pour ses travaux relatifs aux villes et aux sans-abri.

M^{me} Golden figure parmi les 20 premières dans le palmarès annuel des dirigeantes d'entreprise les plus brillantes et les plus performantes au Canada, palmarès établi par le *Financial Post* en 2002. Centraide Canada lui a attribué en 2001 un prix d'excellence national spécial pour souligner son esprit de leadership, ses compétences, ses idées, sa créativité et ses réalisations. M^{me} Golden est aussi l'auteure de nombreuses publications portant sur des questions de politique publique.

Titulaire d'un doctorat en histoire, M^{me} Golden a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Toronto, de l'Université York et de l'Université polytechnique Ryerson.

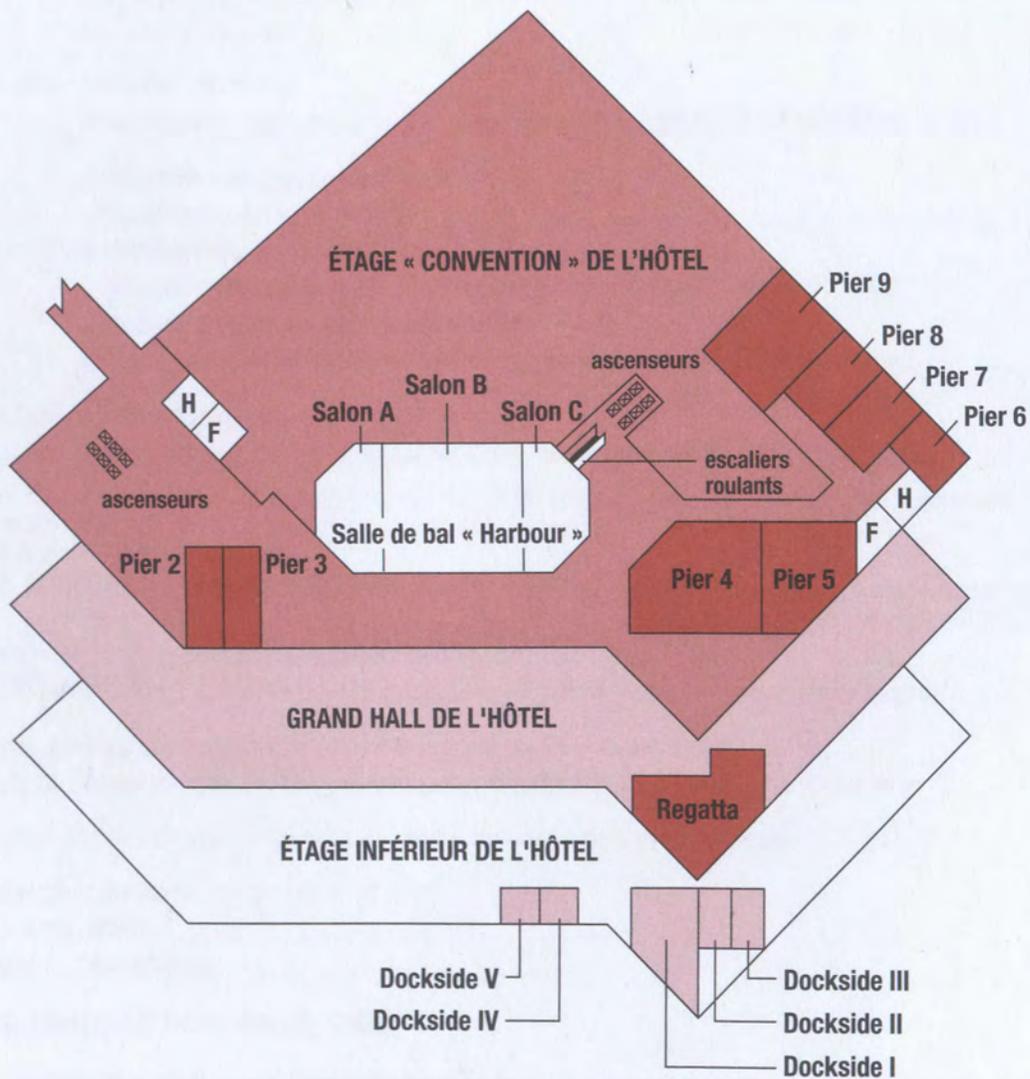


M. CLAUDE LAJEUNESSE

M. Claude Lajeunesse, titulaire d'un doctorat, ingénieur, est recteur de l'Université polytechnique Ryerson de Toronto et président-directeur général sortant de l'Association des universités et collèges du Canada. Il est membre du conseil d'administration de Capital Technologies CDPQ Inc. (la société d'investissement de capital-risque la plus importante du Canada, dont les investissements s'élèvent à plus de deux milliards de dollars), de la Fondation du patrimoine ontarien et de l'Hôpital général de Toronto Est. Enfin, il est directeur de l'Institut canadien des normes d'enseignement et président de l'Académie canadienne du génie.

M. Lajeunesse a aussi été directeur de la recherche orientée au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et directeur du Conseil canadien des ingénieurs.

CARTE DU SITE



PROGRAMME DU SOMMET

OBJECTIF DU SOMMET :

Mobiliser les partenaires au sein du secteur privé, des organismes non gouvernementaux, du milieu de l'enseignement et des administrations publiques pour :

- établir les priorités concernant la *Stratégie d'innovation du Canada*;
- obtenir l'adhésion de tous les secteurs au plan d'action du Canada en matière d'innovation et d'apprentissage.

LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2002

16 h Inscription

17 h 30 Accueil

18 h 30 Ouverture du Sommet et dîner

Allocution du très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada

Mot de bienvenue de l'honorable Allan Rock, ministre de l'Industrie et de l'honorable Jane Stewart, ministre du Développement des ressources humaines

Coprésidé par M^{me} Anne Golden, présidente-directrice générale du Conference Board du Canada, et M. Claude Lajeunesse, recteur de l'Université Ryerson

LE MARDI 19 NOVEMBRE 2002

7 h 45 Inscription et café

8 h 15 Introduction

8 h 30 L'honorable Allan Rock et l'honorable Jane Stewart

9 h 10 Séance plénière

Présentation des cinq grands enjeux de l'innovation et de l'apprentissage :

- Consolider la culture d'apprentissage
- Améliorer la recherche-développement et la commercialisation
- Doter le pays d'une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée
- Créer un milieu plus propice à l'innovation
- Renforcer les collectivités

10 h Pause

10 h 30 Séances en petits groupes

Établissement des priorités pour le plan d'action du Canada en matière d'innovation et d'apprentissage

12 h 30 Déjeuner de travail

Détermination des principaux défis sur le plan de l'innovation et de l'apprentissage

Quatre séances simultanées de présentations :

- Mobilisation des collectivités
- Immigration
- Innovation dans les secteurs des sciences de la vie, de la biotechnologie et de la santé
- Environnement et énergie propre

14 h 30 Pause

15 h Séance plénière

Faire du Canada un chef de file mondial : compte rendu des séances de la matinée

16 h 30 Prochaines étapes

Mise en œuvre du plan d'action du Canada en matière d'innovation et d'apprentissage
L'honorable Jane Stewart et l'honorable Allan Rock

17 h Clôture du Sommet

PRÉSENTATIONS DES CONFÉRENCIERS

PRÉSENTATION DE LA MATINÉE

Les présentations des conférenciers mettent en lumière les cinq grands enjeux horizontaux qui alimenteront les échanges des sous-groupes de discussion en matinée.

Améliorer la recherche-développement et la commercialisation

Martha Piper, Ph.D., rectrice
Université de la Colombie-Britannique
Vancouver

Créer un milieu plus propice à l'innovation

Don Drummond, premier vice-président et économiste en chef
Groupe Financier Banque TD
Banque Toronto-Dominion, Toronto

Consolider la culture d'apprentissage

Geneviève Bich, vice-présidente
Bell Canada Entreprises
Montréal

Doter le pays d'une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée

Robert Blakely, directeur des affaires canadiennes
Département des métiers de la construction
Fédération américaine du travail —
Congrès des organisations industrielles
Ottawa

Renforcer les collectivités

Raymond Ivany, président
Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse
Halifax

PRÉSENTATIONS DU MIDI

Mobilisation des collectivités : Cette séance de travail décrit les éléments clés sur lesquels repose l'élaboration de plans d'action communautaires et examine des approches visant à mobiliser les ressources et les réseaux afin de stimuler l'innovation et l'apprentissage au sein des collectivités canadiennes.

Immigration : Cette séance de travail porte sur les grands enjeux dont il faut tenir compte pour attirer, sélectionner et intégrer les immigrants. Elle examine également les priorités d'action dans le cadre des principales initiatives canadiennes en matière d'immigration.

Environnement et énergie propre : Cette séance de travail met l'accent sur les possibilités à long terme dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (p. ex., l'énergie propre, l'efficacité et l'efficacité énergétique). Elle a pour objet de déterminer les mesures que le Canada pourrait prendre pour saisir ces possibilités et examine les moyens d'encourager le leadership et l'excellence pour assurer la viabilité des entreprises.

Innovation dans les secteurs des sciences de la vie, de la biotechnologie et de la santé :

Cette séance de travail traite des obstacles à la recherche, à l'investissement et l'innovation en sciences de la santé et de la vie, grâce à des échanges sur les mesures à prendre pour vaincre ces obstacles, afin que les Canadiens en tirent de plus grands avantages sur le plan de la santé et de la croissance économique.

MATÉRIEL POUR LES SOUS-GROUPES DE DISCUSSION

VUE D'ENSEMBLE DES GRANDS ENJEUX HORIZONTAUX ET DES RECOMMANDATIONS POUR LE SOMMET NATIONAL SUR L'INNOVATION ET L'APPRENTISSAGE

Au cours des six derniers mois, des citoyens, des collectivités, des associations et des organisations de toutes les régions du pays ont amorcé un dialogue sur les défis que doit relever le Canada sur le plan de l'innovation et de l'apprentissage. Les documents exposant la stratégie fédérale, *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités* et *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*, publiés en février 2002, ont mis en évidence plusieurs raisons impérieuses pour lesquelles il nous faut avoir une vision à long terme afin de faire du Canada l'un des pays les plus innovateurs du monde d'ici 2010. Ces documents font état des principaux défis que devra relever le Canada pour améliorer sa compétitivité sur la scène internationale et, par le fait même, le niveau de vie de tous les Canadiens. En plus de cerner les grands domaines où il faut concentrer les efforts pour améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et de l'apprentissage d'ici 2010, le gouvernement fédéral a proposé plusieurs cibles et jalons, et il a exposé les différentes mesures qu'il pourrait prendre pour concrétiser cette vision. Par le processus de mobilisation sur l'innovation et l'apprentissage, les Canadiens de partout au pays ont été invités à exprimer leur point de vue sur les propositions formulées par le gouvernement.

Chose certaine, l'innovation et l'apprentissage sont l'affaire de tous. Les gouvernements ne peuvent agir seuls pour relever les nombreux défis du Canada. C'est d'ailleurs pourquoi un appel a été lancé aux milieux d'affaires, aux établissements d'enseignement, aux syndicats et au secteur bénévole pour « passer à l'action », les invitant à examiner (et à proposer) les mesures qu'ils pourraient prendre, individuellement ou collectivement, pour améliorer la performance du Canada en matière d'innovation et d'apprentissage.

Lancé en mai 2002, le processus de mobilisation s'est déroulé sous diverses formes dans toutes les régions du pays : activités régionales, ateliers sur les pratiques exemplaires, tables rondes de spécialistes, sondages en ligne et réunions avec près d'une centaine d'associations de gens d'affaires et d'associations sectorielles. Plusieurs ministères fédéraux ont joué un rôle en sollicitant le point de vue des groupes d'intervenants à l'œuvre dans leur secteur de compétence, entre autres les jeunes, les groupes autochtones, les associations industrielles, les organismes communautaires et de développement économique, les autres ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement postsecondaire, les éducateurs, les bibliothécaires, les instituts de recherche, les groupes syndicaux et les organismes qui s'intéressent à la politique sociale. Plus de 10 000 personnes ont participé directement au processus de mobilisation. Les points de vue formulés et les positions prises par les quelque 250 groupes, associations et organisations qui ont répondu par écrit à l'appel du gouvernement représentent les intérêts de centaines de milliers de Canadiens.

LES CANADIENS SONT PRÊTS À INNOVER ET À APPRENDRE

Le Conference Board du Canada a travaillé avec le gouvernement fédéral à l'analyse du contenu du grand nombre de mémoires et de réponses au sondage en ligne. Plus de 1 000 enjeux et près de 1 800 recommandations ont été consignés dans une base de données d'analyse. Nombre d'entre eux se rapportent expressément à des collectivités ou à des groupes d'intérêt particuliers, tandis que d'autres s'appliquent de façon plus générale aux différents secteurs, régions et groupes. On a pu regrouper un grand nombre d'enjeux et de recommandations dans des « séries communes » et dégager ainsi les cinq grands enjeux exposés dans le présent guide de discussion. La centaine de recommandations associées à ces cinq enjeux sont celles qui reviennent le plus souvent ou qui bénéficient d'un appui solide parmi celles qui sont formulées dans les nombreux mémoires reçus¹. Pour les besoins du présent guide de discussion, on a remanié ou modifié un grand nombre de recommandations afin de refléter le consensus qui s'en dégage. D'autres, qui reflètent l'essence de plusieurs mémoires présentés, ont toutefois été citées textuellement.

Les recommandations qui figurent dans le présent guide ont une incidence sur les secteurs privé et public. La *Stratégie d'innovation du Canada* repose sur la concertation. La collaboration et les partenariats sont essentiels et chacun des secteurs et des régions a un rôle à jouer.

Au moment où le gouvernement fédéral se prépare à mettre en œuvre sa stratégie d'innovation, les Canadiens sont prêts et disposés à participer à une action commune afin que la vision d'un Canada plus novateur se concrétise. En élaborant leurs propres stratégies en matière d'innovation et d'apprentissage, en présentant des propositions détaillées en vue d'initiatives communes et en appuyant les mesures proposées par le gouvernement, les chefs de file de la recherche-développement (R-D), les entreprises, les universités et les collèges, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les conseils sectoriels, le secteur bénévole, les « champions » sectoriels et d'autres groupes témoignent de leur engagement en ce sens. Les milieux d'affaires et de l'enseignement ainsi que les groupes communautaires sont bien placés pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Entreprises et organismes non gouvernementaux de tous genres ont exprimé leur volonté de préconiser l'innovation dans leur milieu. Certains contribuent à promouvoir les carrières en sciences et en technologie; d'autres, à cerner et à faire connaître les possibilités de commercialisation dans leur collectivité; alors que d'autres encore travaillent avec des parents et des comités scolaires afin de renseigner les jeunes sur les possibilités inhérentes à la formation en entrepreneuriat et aux stages d'apprentissage. Les municipalités et les organismes de développement économique ont offert de communiquer le message de l'innovation et de

1. De toute évidence, un grand nombre de recommandations et d'enjeux soulevés au cours du processus de mobilisation ne figurent pas dans le présent document, en particulier ceux qui se rapportent à des régions ou des groupes d'intérêt particuliers. Ces recommandations et enjeux devraient se traduire par des interventions à un niveau plus « local ».

l'apprentissage dans leur collectivité et de participer à la mise en œuvre de projets d'innovation et d'apprentissage. Certains organismes ont créé un comité chargé des questions de R-D et d'innovation. D'autres continueront d'appuyer la stratégie d'innovation et d'apprentissage nationale en appuyant les grappes, en formant des réseaux axés sur la technologie et en assurant la liaison entre l'industrie et le secteur de l'éducation.

Les bibliothèques publiques ont réaffirmé leur rôle à titre de centres d'innovation et d'apprentissage. En plus de contribuer à l'alphabétisation des enfants et à la formation linguistique des immigrants, elles procèdent à la numérisation de leurs collections. Les bibliothèques ainsi que les conseils et commissions scolaires ont fait part de leur intérêt à collaborer avec les administrations publiques et le secteur privé afin que toutes les collectivités, y compris les établissements d'enseignement et les bibliothèques publiques, aient accès aux communications à large bande d'ici 2004.

Nombre d'associations sectorielles ont dressé des plans d'action en vue d'inciter l'ensemble de leur industrie à innover davantage et sont prêtes à leur donner suite. Plusieurs secteurs, notamment dans le domaine des langues, des piles à combustible, des technologies océaniques et des immeubles intelligents, sont en train d'élaborer des cartes routières technologiques. Les entreprises veulent former des partenariats avec le gouvernement et d'autres sociétés pour créer des centres d'excellence dans des domaines aussi diversifiés que la mise à l'essai d'applications sans fil, la biotechnologie, les soins de santé, les hydrocarbures et la télérobotique. Les universités, les collectivités et les organisations sectorielles envisagent la formation et l'expansion de grappes dans des domaines comme la biotechnologie, les services financiers, les produits biopharmaceutiques, les produits forestiers, le pétrole, l'aérospatiale et l'énergie propre.

En multipliant les partenariats avec le gouvernement et l'industrie, les universités sont prêtes à doubler le volume de leurs travaux de R-D, à entreprendre davantage de projets de recherche en collaboration, à tripler leurs résultats au chapitre de la commercialisation et à créer de nouveaux programmes conduisant à l'obtention de diplômes. Plusieurs universités comptent créer des parcs technologiques, des bureaux de transfert technologique et des incubateurs. De nouveaux cours, des programmes de formation de pointe et la mise en commun des pratiques en matière de transfert technologique permettront de remédier au manque de savoir-faire en commercialisation et en gestion de la propriété intellectuelle. Certaines universités sensibilisent leurs chercheurs aux possibilités de commercialisation dans l'établissement même et les aident à créer des sociétés dérivées. De plus en plus d'universités font partie de consortiums pour réaliser des économies d'envergure au moment de commercialiser les résultats de la recherche; nombre d'exemples ont été soulignés dans les plans d'action des universités.

La *Stratégie d'innovation du Canada* met également à contribution les petites et moyennes entreprises (PME), le moteur de la croissance économique au pays. Les PME désirent vivement conclure des partenariats avec de plus grandes entreprises pour mener à bien des projets communs et participer à des grappes virtuelles. Les associations professionnelles et de gens d'affaires sont disposées à servir de mentors aux PME et à les aider à former des réseaux pancanadiens dans le secteur de la fabrication.

Les chefs de file de la R-D au Canada se sont engagés à maintenir leurs niveaux d'investissement dans la R-D au pays et à venir en aide aux étudiants de deuxième et troisième cycles et de niveau postdoctoral en leur offrant des bourses et des programmes d'études.

Entreprises, universités, conseils sectoriels et associations industrielles — tous sont déterminés à promouvoir l'alternance travail-études, notamment dans le cadre de stages d'apprentissage, de possibilités de stages à l'étranger et de programmes de recherche. Plusieurs associations industrielles ont envisagé des moyens de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, entre autres par la création d'autres conseils sectoriels. Les collèges du Canada, répartis dans plus de 900 collectivités, sont prêts à jouer un rôle important dans la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Un consortium regroupant des universités et des collèges de toutes les régions du pays prévoit accroître le nombre de cours et de programmes offerts en ligne et favoriser la mobilité des étudiants grâce à l'évaluation des acquis et à l'accréditation des immigrants.

Des associations industrielles et professionnelles, de même que des entreprises privées, ont fait part d'initiatives visant à offrir à leurs employés ce qu'il y a de mieux en matière de formation et de perfectionnement professionnel. Elles considèrent les investissements dans la formation de la main-d'œuvre comme étant un facteur essentiel à la réussite dans le domaine de l'innovation et le principal moyen de demeurer à la fine pointe de leur secteur d'activité.

De toute évidence, de nombreux secteurs de l'économie canadienne prennent des mesures qui abondent dans le même sens que la *Stratégie d'innovation du Canada*. La tâche consiste maintenant à examiner les enjeux stratégiques et à préciser les moyens à prendre afin de pouvoir, tous ensemble, aller de l'avant.

DÉFIS DU SOMMET

La difficulté a consisté à présenter les enjeux stratégiques et les recommandations de fond de manière à permettre aux participants au Sommet national de passer à l'étape suivante : concentrer leur attention sur certaines priorités d'action et formuler des avis précis et concrets sur les mesures que pourraient prendre le gouvernement et d'autres intervenants et partenaires des secteurs public et privé pour aller de l'avant à l'issue du Sommet, afin de donner suite à ces priorités. Ce faisant, les participants souhaiteront peut-être modifier, étoffer ou regrouper les priorités comme bon leur semble. Les points de vue exprimés au Sommet sont susceptibles de façonner le plan d'action pour l'innovation et l'apprentissage de la prochaine décennie.

ENJEUX GLOBAUX

Le matériel de cette section du guide vise à nourrir les échanges lors du Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage. Il a été préparé pour permettre aux participants de se pencher sur le grand nombre de mesures recommandées ayant trait aux grands enjeux prioritaires. Chaque section correspond à l'un des cinq grands enjeux horizontaux :

1. Améliorer la recherche-développement et la commercialisation
2. Créer un milieu plus propice à l'innovation
3. Consolider la culture d'apprentissage
4. Doter le pays d'une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée
5. Renforcer les collectivités

ENJEUX PARTICULIERS

Chaque section renferme trois ou quatre enjeux particuliers. Par exemple, à la section 2, l'enjeu global qui consiste à créer un milieu plus propice à l'innovation regroupe trois enjeux particuliers : appuyer l'innovation au moyen du régime fiscal, accélérer la réforme réglementaire et moderniser le régime de propriété intellectuelle. Les différentes recommandations prioritaires formulées en regard de chaque enjeu particulier s'appliquent aux nombreux groupes d'intervenants qui font partie du « paysage de l'innovation et de l'apprentissage ».

DÉFIS PROPOSÉS

Chaque section donne également un aperçu de l'enjeu global, des enjeux particuliers et de la portée des mesures recommandées. La liste des défis proposés dans la colonne de gauche renvoie aux cibles et aux jalons énoncés dans *Atteindre l'excellence* et *Le savoir, clé de notre avenir*, qui sont repris au début de chacune des cinq sections pour donner un point de repère aux participants — un rappel du point de départ des objectifs stratégiques à long terme du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'amélioration de la performance du Canada sur le plan de l'innovation et de l'apprentissage. Il convient toutefois de noter que les recommandations issues du processus de mobilisation sont allées au-delà de ces cibles et jalons, qui ne sont nullement mentionnés dans le but de limiter de quelque façon que ce soit la portée des discussions au cours du Sommet.

ARGUMENTS

Pour chaque enjeu particulier, un texte de quelques lignes résume les principaux arguments invoqués en faveur des recommandations figurant dans la colonne du centre. Tirés des rapports et des mémoires, les arguments invoqués pour chaque enjeu particulier servent à étayer les recommandations proposées.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES

On trouvera dans chaque section une série de questions spécifiques et générales, qui ont pour objet de susciter une réflexion préalable et d'orienter le débat au cours du Sommet. Les questions spécifiques se rapportent précisément à l'enjeu cerné dans chaque section. Les sept questions générales, qui reviennent d'une section à l'autre, visent à stimuler la réflexion sur les grandes priorités d'action et les stratégies de mise en œuvre, c'est-à-dire qui devrait faire quoi, quand et comment (individuellement ou collectivement). Les participants peuvent utiliser l'espace prévu dans la colonne des questions pour noter leurs réflexions ou leurs réactions avant le Sommet. Ce genre de préparation aidera à faire progresser les échanges dans le cadre des sous-groupes de discussion.

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE

Chaque participant au Sommet prendra part à un sous-groupe de discussion, portant sur une section du guide de discussion. Les participants ont toutefois intérêt à se familiariser avec toutes les sections pour se préparer en vue du Sommet. On trouvera à la fin de chaque section une feuille de travail préliminaire, qui pourra servir d'aide-mémoire utile aux participants pour consigner leur propre évaluation des priorités générales concernant les mesures recommandées (tant pour un seul que pour plusieurs enjeux globaux et particuliers), ainsi que leurs idées en ce qui a trait aux approches de mise en œuvre.

D'autres feuilles de travail seront distribuées le jour du Sommet pour consigner les décisions prises lors des échanges en sous-groupes.

Outre les cinq enjeux horizontaux, les Canadiens ont mis l'accent sur quatre grands thèmes, qu'ils estimaient essentiels pour mener à bien la *Stratégie d'innovation du Canada*.

Culture d'innovation

Les participants au processus de discussion s'entendent pour dire que l'une des interventions les plus importantes consiste à renforcer la culture d'innovation dans tous les segments de la société canadienne, soit le milieu universitaire, le secteur public, le secteur privé et les collectivités.

Collaboration et réseautage

Selon un thème qui est ressorti des discussions menées auprès de plusieurs groupes de participants, il faut créer des regroupements fondés sur un esprit de collaboration et la volonté d'établir des réseaux — accroître la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie, entre les grandes entreprises et les PME, entre les différents ordres de gouvernement, entre différents secteurs de l'industrie, entre les collèges et les universités et entre bien d'autres groupes d'intervenants. On doit par ailleurs venir en aide à ces réseaux axés sur la collaboration.

Partenariats

Les Canadiens ont également souligné l'importance de créer de nouvelles formes de partenariats, entre autres des partenariats de R-D entre les secteurs public et privé; des partenariats internationaux dans le domaine du développement technologique, du développement des marchés et de l'investissement international; des partenariats entre les secteurs industriels et les établissements d'enseignement postsecondaire; ainsi que des partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux et municipaux.

Harmonisation et gouvernance

Les régions, les secteurs, les entreprises, les organismes de développement économique et les citoyens ont tous souligné l'importance d'une collaboration interministérielle et intergouvernementale plus étroite dans les domaines ayant une incidence sur la performance du pays en matière d'innovation et d'apprentissage. Ils ont formulé à plusieurs reprises des recommandations portant entre autres sur l'harmonisation des régimes fiscaux fédéral-provinciaux-territoriaux, de la réglementation des valeurs mobilières et des régimes de réglementation des secteurs.

AMÉLIORER LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET LA COMMERCIALISATION : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

DÉFIS PROPOSÉS

Le défi de la performance sur le plan du savoir

- D'ici 2010, se classer parmi les cinq premiers pays du monde en ce qui concerne la performance sur le plan de la R-D.
- Au moins doubler le montant des investissements actuels du gouvernement du Canada dans la R-D.
- Se classer parmi les meilleurs au monde en part des ventes du secteur privé attribuables à des innovations.
- Augmenter les investissements de capital-risque par habitant pour arriver au niveau général des États-Unis.

ENJEU GLOBAL

Les Canadiens voient tous dans l'innovation le moteur de l'économie du savoir. Dans un monde où les percées scientifiques sont synonymes d'évolution technologique et de compétitivité, les investissements stratégiques dans la recherche-développement (R-D) et l'édification d'une solide infrastructure en sciences et en génie sont essentiels pour créer un environnement favorable à l'innovation soutenue. Les Canadiens appuient les objectifs du gouvernement visant à améliorer grandement la performance du Canada dans le domaine du savoir, ce qui porte à croire qu'une aide à la R-D et à la commercialisation sont les éléments de base du processus d'innovation.

Au Canada, trois secteurs mènent des travaux de R-D : le secteur privé (57 p. 100), les universités (31 p. 100) et les administrations publiques (11 p. 100)¹. Le gouvernement fédéral met tout en œuvre pour que le Canada fasse partie des cinq pays au monde qui investissent le plus dans la R-D d'ici 2010 et s'est engagé à doubler ses propres dépenses en R-D. Dans l'ensemble, les répondants sont d'accord avec la volonté du gouvernement de doubler ses investissements dans la R-D et appuient les propositions visant à doubler le financement des conseils subventionnaires et à rendre permanent le programme de financement des coûts indirects de la recherche engagés par les universités pour mener des travaux financés par le gouvernement fédéral. Toutefois, les répondants suggèrent que, au lieu d'aspirer à se classer parmi les cinq pays qui investissent le plus dans la R-D, le Canada retienne plutôt les résultats comme principal indicateur de sa performance en matière d'innovation, notamment le degré de commercialisation et la création de richesses attribuable aux investissements dans la R-D.

Certains secteurs industriels ont par ailleurs fait remarquer que, pour atteindre les objectifs du gouvernement en matière de R-D à l'échelle du pays, le secteur privé devrait tripler ses investissements dans la R-D. Aussi doit-on s'efforcer d'encourager un plus grand nombre d'entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), à effectuer davantage de R-D. (À l'heure actuelle, quatre entreprises au Canada effectuent environ 30 p. 100 de l'ensemble de la R-D au sein du secteur privé.) Ces secteurs ont également souligné que les capacités canadiennes dans les domaines de la recherche et de la technologie posent problème. Il faut assurer la formation d'un plus grand nombre de chercheurs scientifiques, de techniciens et de technologues; mettre à niveau l'infrastructure des

1. OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, 2001 : 2.

sciences et du génie dans les universités, les collèges et les laboratoires de recherche de l'État; et diversifier davantage l'assise de la R-D industrielle du secteur privé.

Selon les recommandations issues du processus de mobilisation, l'innovation repose sur la collaboration. Il faut encourager les partenariats réunissant les secteurs public et privé et la collaboration entre les divers intervenants, y compris à l'échelle internationale, afin de tirer le meilleur parti des ressources limitées en R-D, de partager les risques, de favoriser le transfert des connaissances et de la technologie, et de créer ainsi un milieu de recherche en mesure de soutenir la concurrence internationale.

Au chapitre de la commercialisation, les entreprises canadiennes accusent un retard puisqu'elles se révèlent incapables de tirer pleinement parti des retombées économiques de leurs activités de recherche et de leurs innovations. En effet, les entreprises irlandaises ou allemandes, par exemple, réalisent beaucoup plus de ventes que les entreprises canadiennes grâce à leurs innovations. La difficulté du Canada à faire en sorte que ses petites entreprises novatrices prennent leur essor sur le marché mondial est un point faible connu depuis longtemps. Aux yeux des répondants, le rattrapage du retard sur le plan de l'innovation est une question tout aussi importante que celle de la R-D. Ils ont insisté à maintes reprises sur la nécessité de prendre des mesures pour améliorer l'accès au capital et aux programmes de marketing, de gestion et de technologie. Ils recommandent en outre que les collèges et les universités participent davantage au transfert de technologie et au processus de commercialisation. À cette fin, les entreprises canadiennes ont besoin d'un plus grand nombre de centres d'incubation, d'un personnel plus compétent en commercialisation et d'un cadre plus souple en matière de propriété intellectuelle.

Veuillez passer à la page suivante pour étudier la suite de la section 1.

ENJEU PARTICULIER

RECOMMANDATIONS

1.1 Améliorer la capacité de recherche

Arguments invoqués : Malgré les importants investissements en R-D réalisés par le gouvernement du Canada depuis 1997 les universités ont subi réduction de leurs fonds de fonctionnement ces dernières années, ce qui a mis de la pression sur les besoins en infrastructure, notamment en ce qui a trait aux laboratoires et au matériel. En les aidant à se doter d'une solide infrastructure de recherche propre à améliorer la formation de personnel hautement qualifié, on renforcera le fonds de connaissances nécessaire à l'innovation.

Comparativement aux États-Unis et aux pays de l'Union européenne, le Canada dispose de ressources financières et humaines limitées pour la R-D. Les investissements stratégiques dans la R-D facilitent la canalisation de ressources limitées vers des domaines où le Canada est en train d'acquies ou possède déjà une renommée internationale.

Au chapitre des investissements dans la R-D, les entreprises privées canadiennes accusent un retard (p. ex., quatre entreprises effectuent environ 30 p. 100 de l'ensemble de la R-D au pays).

2. Technologies fondamentales s'entend des technologies de base sur lesquelles reposent d'autres technologies et produits (p. ex., logiciels, matériaux de pointe et protéomique).

1. Continuer à stimuler la recherche universitaire dans toutes les universités canadiennes, grandes et petites, en consolidant l'infrastructure de recherche (p. ex., établir un programme permanent pour le remboursement des coûts indirects de la recherche; consentir aux conseils subventionnaires, à la Fondation canadienne pour l'innovation et aux Chaires de recherche du Canada davantage de fonds destinés au financement de la recherche; et assurer l'accès à toutes les universités, quelles que soient leur envergure ou les disciplines enseignées).
2. Accroître le nombre de chercheurs titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle en réduisant la durée et le coût des études (entre autres par l'octroi de bourses d'études supérieures et de subventions de recherche) et aider les universités à former un plus grand nombre de diplômés (p. ex., Chaires de recherche du Canada).
3. Attirer de jeunes professeurs et retenir leurs services grâce à un financement de recherche ciblé.
4. Augmenter le financement de projets de recherche de grande envergure reposant sur une collaboration nationale ou internationale pour attirer et retenir des gens de talent, favoriser la création de liens étroits entre les entreprises, les universités et les laboratoires de l'État et appuyer les travaux de recherche concurrentiels sur la scène internationale.
5. Faire des investissements stratégiques dans la R-D, en mettant l'accent sur le développement des technologies fondamentales, et en encourageant les laboratoires de l'État et les universités à se consacrer à la recherche à plus long terme, lorsque celle-ci est pertinente pour l'industrie².

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 1

Questions spécifiques

- Quelles mesures doit-on prendre pour tripler les investissements du secteur privé dans la R-D et en tirer de plus importantes retombées économiques?
- Pouvez-vous préciser trois domaines où les efforts concertés des entreprises, des universités et des gouvernements auraient la plus grande incidence sur la performance du Canada au chapitre de la R-D et de la commercialisation?

Questions générales

1. Quel est l'ordre de priorité parmi ces recommandations? Quelles mesures devrait-on prendre en premier, en deuxième ou en troisième lieu, et ainsi de suite, pour améliorer la performance sur le plan de l'innovation des entreprises canadiennes au chapitre de la R-D et de la commercialisation? Quelles interventions seraient les plus efficaces pour régler les questions connexes?

1.2 Accroître la commercialisation des produits et des résultats de la R-D

Arguments invoqués : Le transfert de la technologie issue des universités et des laboratoires de l'État au secteur privé est un processus souvent lent et inefficace. L'édification d'une infrastructure appropriée permettra de continuer à améliorer le processus.

Il faut établir un cadre national visant la propriété intellectuelle pour harmoniser les diverses politiques universitaires et gouvernementales en vigueur, afin qu'il soit plus facile de tirer parti de cette propriété intellectuelle à des fins commerciales.

En simplifiant davantage l'accès aux programmes de soutien technologique actuels et en élargissant leur mandat, ceux-ci pourraient stimuler davantage l'innovation (spécialement au sein des PME).

Le manque d'expertise en commercialisation nuit à la performance du Canada sur le plan de l'innovation.

1. Venir en aide aux universités en leur offrant un financement à l'étape de la commercialisation de la R-D (p. ex., pour le prototypage et le marketing) par l'intermédiaire des conseils subventionnaires de la recherche.
2. Édifier une infrastructure universitaire et collégiale pour le transfert de technologie en créant un bureau national chargé de cette question et en créant un réseau national de transmission du savoir, d'incubation et d'entrepreneurs.
3. Élaborer un cadre national pour la gestion de la propriété intellectuelle issue des universités et des laboratoires de recherche de l'État; faciliter l'octroi de licences pour la propriété intellectuelle issue des laboratoires de l'État.
4. Accroître le bassin de main-d'œuvre compétente dans le domaine des affaires et de la gestion afin de stimuler l'innovation en préconisant une formation pluridisciplinaire pour les étudiants en gestion et en génie; faire appel aux écoles de commerce pour enseigner l'innovation; et demander à celles-ci de combler les lacunes au niveau des compétences en finances, en marketing et en communications.
5. Rationaliser et consolider le rôle des sociétés d'État aptes à appuyer la commercialisation, comme la Banque de développement du Canada et la Société pour l'expansion des exportations. Comparer leurs pratiques (pour assurer leur compétitivité) à celles d'organismes similaires dans d'autres pays.

Questions générales

2. Quels rôles le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement et les collectivités sont-ils appelés à jouer dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires? Quels intervenants clés devraient faire quoi et quand? Quelles mesures peut-on prendre pour favoriser une collaboration accrue afin d'améliorer les résultats de la R-D?

- Rôle du gouvernement

- Rôle des entreprises

- Rôle des établissements d'enseignement

1.3 Améliorer l'accès au capital

Arguments invoqués : Les PME éprouvent souvent de la difficulté à réunir du capital-risque en raison des longs délais entre l'étape de la conceptualisation et celle de la commercialisation. Or, les investisseurs institutionnels représentent une source potentielle de financement stable et à long terme de capital-risque.

Le manque de capitaux de démarrage et de capital-risque nuit à la mise au point d'innovations très prometteuses. C'est le cas notamment au sein des entreprises nouvelles et émergentes à la fine pointe de la technologie.

1. Encourager les investisseurs institutionnels (p. ex., caisses de retraite) à investir jusqu'à 5 p. 100 de leur capital de base dans des entreprises à forte croissance qui en sont à l'étape initiale de la commercialisation.
2. Créer une masse critique d'investisseurs et de directeurs bien informés dans le milieu bancaire et celui du capital-risque.
3. Stimuler l'offre de capitaux de démarrage, surtout dans les petits centres urbains, en appuyant les sociétés de capital-risque, en proposant un plus grand choix d'instruments pour avoir accès aux capitaux et en élargissant l'apport en capital des entreprises.

Questions générales

5. Devrait-on se pencher sur certains aspects de la **culture** de l'innovation et de l'apprentissage dans ce domaine? Dans l'affirmative, quels sont-ils et comment peut-on les renforcer? Qu'est-ce qui inciterait les citoyens, les organisations et les collectivités du Canada à passer à l'action? Comment peut-on aller au-delà des mots et concrétiser la vision?
6. Quels **indicateurs ou mesures** devrait-on utiliser pour surveiller l'incidence des recommandations que vous jugez prioritaires pour la performance sur le plan de l'apprentissage ou de l'innovation? Quels sont les avantages et les répercussions de l'intervention proposée? En 2010, comment pourrions-nous savoir si notre action a porté fruit?
7. Est-ce que d'autres interventions s'imposent?

AMÉLIORER LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET LA COMMERCIALISATION : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 1 :

Après avoir examiné la liste de recommandations, vous pouvez consigner vos opinions et vos idées sur cette feuille de travail.

ENJEU PARTICULIER

ENJEU PARTICULIER

1.1 Améliorer la capacité de recherche

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

1.2 Accroître la commercialisation des produits et des résultats de la R-D

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 1

ENJEU PARTICULIER

NOTES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS

1.3 Améliorer l'accès au capital

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

Area for notes and considerations, featuring horizontal lines for writing.

CRÉER UN MILIEU PLUS PROPICE À L'INNOVATION : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

DÉFIS PROPOSÉS

ENJEU GLOBAL

Le défi du milieu de l'innovation

- D'ici 2010, faire en sorte que des spécialistes mènent à bien l'examen systématique et intégral des plus importants régimes d'imposition des sociétés et de réglementation canadiens.
- Faire en sorte que le régime canadien d'imposition des sociétés demeure concurrentiel par rapport à ceux des autres pays du G-7.
- D'ici 2005, améliorer l'image de marque du Canada auprès des investisseurs étrangers.

Les Canadiens conviennent de la nécessité de créer un milieu plus propice à l'innovation, car ils considèrent que c'est grâce à l'innovation que le Canada pourra se hisser au premier rang mondial en matière de recherche-développement (R-D) et d'investissement et créer une nouvelle culture d'entreprise pour obtenir de meilleurs gains de productivité.

Tous les intervenants sont d'avis que le Canada doit s'efforcer de maintenir un régime fiscal concurrentiel. Plusieurs recommandations portent sur la réduction de divers types d'impôts directs et indirects (taux d'imposition des particuliers et des sociétés, impôt sur le capital, impôt sur les gains en capital, déduction pour amortissement et services payants). Afin de favoriser la formation en cours d'emploi, les intervenants aimeraient que les apprenants et les employeurs puissent bénéficier de crédits d'impôt. Ils sont nombreux au sein de divers secteurs, régions et associations de gens d'affaires à plaider en faveur de changements au Programme du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE), une des recommandations qui reviennent le plus souvent.

Outre les questions fiscales, les Canadiens demandent l'amélioration du régime de réglementation. Ils ont d'abord et avant tout recommandé un examen de la réglementation dans chaque secteur, afin de réduire ou d'éliminer les obstacles réglementaires dans un large éventail d'industries. Les intervenants suggèrent par ailleurs de soumettre les règlements actuels et nouveaux à un essai visant à déterminer s'ils contribuent ou nuisent à l'innovation. Ils préconisent qu'on amorce immédiatement ce processus d'examen et sont d'avis que l'échéance de 2010 est beaucoup trop éloignée. Ils jugent préférable de la ramener entre 2003 et 2007.

Le gouvernement du Canada a répondu rapidement aux résultats des discussions en annonçant plusieurs mesures de réglementation intelligente dans le discours du Trône de 2002. La création d'un comité consultatif externe sur la réglementation intelligente est le premier pas dans cette direction. Ce comité sera appelé à formuler des recommandations sur les domaines où le gouvernement doit modifier son approche en matière de réglementation.

Plusieurs intervenants réclament en outre des modifications au régime de propriété intellectuelle, notamment sa simplification, un meilleur accès à l'information sur la marche à suivre et un resserrement des délais d'approbation des demandes de brevet. Nombre d'intervenants, notamment les entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), les bibliothèques, les établissements d'enseignement et les industries culturelles, ont recommandé l'adoption de nouvelles lois protégeant le droit d'auteur dans l'économie numérique.

Les milieux d'affaires ont souligné l'importance de stimuler plus énergiquement l'offre de capital-risque, en particulier par des crédits d'impôt pour les investissements providentiels ciblant les nouvelles entreprises dérivées, les premières étapes de travaux de R-D et les entreprises axées sur la technologie. Ils aimeraient également une harmonisation pancanadienne des règlements sur les valeurs mobilières. Dans chacun de ces domaines, les intervenants ont formulé un certain nombre de recommandations.

Pour stimuler et favoriser de plus hauts niveaux d'innovation au Canada, il faut réduire ou éliminer les mesures réglementaires, fiscales ou autres qui font obstacle à l'innovation ainsi qu'à la commercialisation des résultats de la R-D. Parallèlement, le climat des affaires doit favoriser les investissements du secteur privé dans l'innovation.

Veuillez passer à la page suivante pour étudier la suite de la section 2.

ENJEU PARTICULIER

2.1 Appuyer l'innovation au moyen du régime fiscal

Arguments invoqués : L'impôt sur le capital, établi sans égard aux bénéfices, est préjudiciable à la diffusion de l'innovation du fait qu'il nuit à l'achat de technologies de pointe coûteuses.

L'amélioration du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental encouragera les entreprises (en particulier les PME) à commencer à investir ou à investir davantage dans la R-D.

Il faut examiner les taux actuels de déduction pour amortissement pour tenir compte des percées technologiques contemporaines et stimuler les investissements dans les technologies environnementales et habilitantes.

L'amélioration des mesures fiscales au profit des apprenants, des employeurs et des investisseurs contribuera à stimuler les investissements dans la formation coordonnée par l'employeur, l'apprentissage individuel continu et les fonds de capitaux de démarrage, favorisant ainsi l'innovation.

RECOMMANDATIONS

1. Réduire ou éliminer les impôts fédéraux et provinciaux sur le capital.
2. Améliorer le fonctionnement du Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.
 - Élargir le programme pour y inclure des stimulants à l'innovation non prévus par la définition actuelle de R-D (p. ex., prototypage, commercialisation, recherche mercatique, expansion internationale).
 - Rendre ces crédits d'impôt pleinement remboursables à toutes les entreprises.
 - Simplifier le processus de demande ainsi que les exigences en matière de documentation pour faciliter l'accès au programme et augmenter le taux de présentation de demandes (p. ex., au sein des PME).
 - Retirer le programme de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et en confier l'administration à une autorité distincte.
3. Mettre au point de nouveaux instruments fiscaux pour stimuler l'investissement dans le démarrage des entreprises et dans les premiers stades de travaux de R-D (p. ex., crédits d'impôt pour les investisseurs providentiels).
4. Réexaminer la question des déductions pour amortissement, afin de tenir compte de la rapidité des progrès réalisés dans les technologies environnementales et habilitantes, de l'obsolescence et de la durée économique des immobilisations.
5. Créer un régime fiscal plus concurrentiel pour les apprenants et les employeurs afin de promouvoir la formation en cours d'emploi (p. ex., stimulants fiscaux, traitement fiscal des bourses).

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 2

Questions spécifiques

- Compte tenu des pressions exercées par des priorités opposées, comment le régime fiscal peut-il contribuer à appuyer et à accélérer l'innovation?
- En ce qui a trait à l'examen de la réglementation, à quels secteurs doit-on accorder la priorité et dans quel but précis, et quels cadres réglementaires méritent une attention particulière?
- Comment le Canada peut-il parvenir à un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'intérêt public (c.-à-d., utilisateurs, inventeurs et producteurs)?
- Dans quelle mesure le manque de connaissances et la difficulté d'accès relatifs à la gestion de la propriété intellectuelle nuisent-ils à la commercialisation?

2.2 Accélérer la réforme réglementaire

Arguments invoqués : La rationalisation des processus de réglementation et leur harmonisation avec ceux des autres gouvernements réduira le fardeau imposé aux entreprises, contribuant ainsi à réduire le temps requis pour mettre en marché un produit et à accroître la productivité.

L'harmonisation de la réglementation régissant les valeurs mobilières simplifiera le processus du placement initial de titres, de sorte que davantage de capitaux pourront servir à la croissance des petites entreprises.

1. Entreprendre un examen du régime de réglementation de chaque secteur, en collaboration avec les parties intéressées, en vue d'une plus grande rationalisation et d'un meilleur rendement; établir un processus d'examen réglementaire indépendant afin de réduire les délais de réponse et de parvenir à un équilibre entre l'efficacité de la réglementation et les mesures de contrôle (semblable au comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, dont la mise sur pied a été annoncée dans le discours du Trône de 2002).
2. Amorcer l'examen du régime de réglementation des valeurs mobilières afin de supprimer les obstacles éventuels aux entreprises en démarrage qui lancent un appel public à l'épargne et d'harmoniser la réglementation entre les secteurs de compétence provinciale.
3. Resserer les délais d'approbation et simplifier le processus pour les nouveaux produits, procédés et services novateurs.
4. Entreprendre l'harmonisation fédérale-provinciale-territoriale du milieu de la réglementation.

Questions générales

1. Quel est l'**ordre de priorité** parmi ces recommandations? Quelles mesures devrait-on prendre en premier, en deuxième ou en troisième lieu, et ainsi de suite, pour améliorer le milieu de l'innovation? Quelles interventions seraient les plus efficaces pour régler les questions connexes?
2. Quels **rôles** le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement et les collectivités sont-ils appelés à jouer dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires? Quels intervenants clés devraient faire quoi et quand? Quelles mesures peut-on prendre pour favoriser une collaboration accrue afin de créer un milieu plus propice à l'innovation et à l'apprentissage?

- Rôle du gouvernement

- Rôle des entreprises

ENJEU PARTICULIER

2.3 Moderniser le régime de propriété intellectuelle

Arguments invoqués : Les mesures prises pour assurer la conformité du droit de la propriété intellectuelle aux normes internationales contribueraient à accroître la protection conférée par un brevet, ce qui stimulerait l'innovation au sein des entreprises canadiennes et favoriserait leur compétitivité internationale.

Les Canadiens doivent être sensibilisés à la protection de la propriété intellectuelle et savoir en tirer parti afin d'atteindre l'objectif proposé d'une commercialisation accrue.

La réforme du droit d'auteur pour permettre aux utilisateurs (p. ex., écoles, bibliothèques, PME et collectivités) d'avoir accès aux médias numériques à un prix raisonnable augmenterait substantiellement l'accès au savoir mondial.

RECOMMANDATIONS

1. Renforcer le régime de propriété intellectuelle en envisageant des réformes stratégiques. À cette fin :
 - modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour l'adapter aux impératifs de l'économie numérique et se conformer aux normes internationales;
 - harmoniser les lois régissant les télécommunications, la radiodiffusion et le droit d'auteur et les regrouper sous l'égide d'un seul organisme réglementaire.
2. Rendre plus accessible la protection de la propriété intellectuelle. À cette fin :
 - sensibiliser davantage le public à cette question et aux processus de gestion de la propriété intellectuelle;
 - réduire le fardeau financier qu'elle entraîne pour les petites entreprises;
 - rationaliser le processus d'examen des brevets et accélérer le processus d'approbation;
 - promouvoir des mesures visant à encourager les entreprises à tirer parti des brevets, des marques de commerce et du droit de la propriété intellectuelle pour protéger leurs investissements dans l'innovation (spécialement les PME).
3. S'assurer, en matière de droit de la propriété intellectuelle, de parvenir à un équilibre entre les intérêts des PME, des dirigeants mondiaux, des innovateurs, des créateurs et des utilisateurs.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 2

Questions générales

- Rôle des établissements d'enseignement
 - Rôle des collectivités
 - Rôles conjoints
3. Quel **mécanisme** devrait-on créer pour faciliter la mise en œuvre des recommandations que vous jugez prioritaires?
 4. Quels sont les **obstacles** susceptibles d'entraver la mise en œuvre de ces recommandations? Comment pourrait-on les surmonter?

CRÉER UN MILIEU PLUS PROPICE À L'INNOVATION : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 2 :

Après avoir examiné la liste de recommandations, vous pouvez consigner vos opinions et vos idées sur cette feuille de travail.

ENJEU PARTICULIER

ENJEU PARTICULIER

2.1 Appuyer l'innovation au moyen du régime fiscal

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

2.2 Accélérer la réforme réglementaire

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 2

ENJEU PARTICULIER

NOTES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS

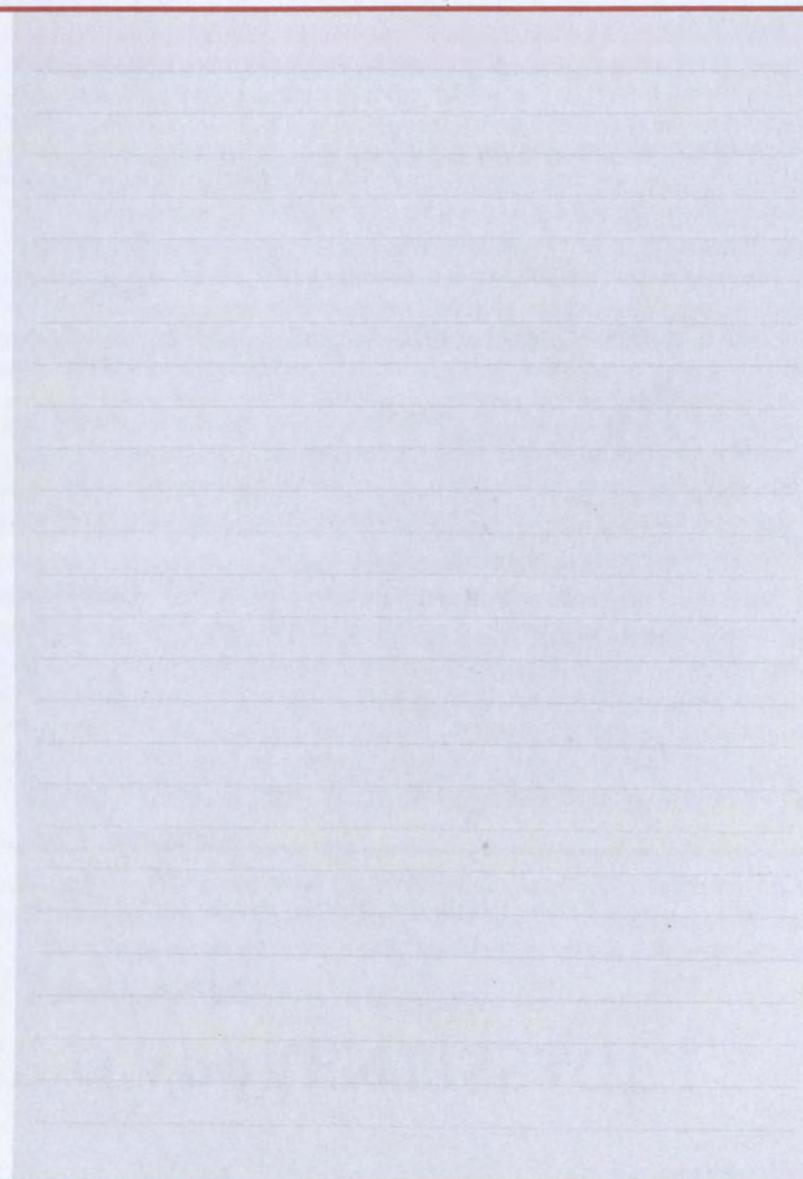
2.3 Moderniser le régime de propriété intellectuelle

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?



CONSOLIDER LA CULTURE D'APPRENTISSAGE : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

DÉFIS PROPOSÉS

Le défi du meilleur départ possible dans la vie

- Hisser le Canada parmi les trois premiers pays au monde au chapitre des résultats en mathématiques, en sciences et en lecture.
- Rendre tous les jeunes Canadiens aptes à se servir d'un ordinateur et d'Internet à la fin de leurs études primaires.
- Assurer à tous les diplômés du secondaire un niveau d'alphabétisation suffisant pour pouvoir évoluer dans l'économie du savoir.
- Doubler la proportion des diplômés du secondaire qui ont une connaissance pratique des deux langues officielles.

ENJEU GLOBAL

La qualité de vie et la capacité d'innovation reposent sur l'accès à une main-d'œuvre possédant une gamme appropriée de compétences acquises en milieu scolaire, au travail et en laboratoire. Pour y parvenir, nous devons avoir la capacité, en tant que pays, d'offrir l'accès à une formation continue de qualité, depuis les bases acquises dans les premières années de la vie jusqu'à un large éventail de disciplines et de métiers, de compétences et de connaissances. Pour donner à la formation continue une assise solide et faire en sorte que les enfants entrant à l'école soient prêts à apprendre, il faut leur offrir ainsi qu'à leur famille un revenu décent et des services adéquats, notamment en matière de garderie.

Les jeunes Canadiens envisagent leur avenir en se demandant s'ils pourront acquérir les compétences et les connaissances dont ils auront besoin pour réussir dans l'économie du savoir. Ils soulignent la nécessité d'améliorer l'accès à l'information concernant un plus large éventail de choix de carrière et d'études ou de formation et insistent sur le fait que ce processus devrait commencer aux niveaux primaire et secondaire.

Les mémoires et les discussions ont mis en évidence des enjeux concernant l'accès et la participation au système d'éducation postsecondaire. Les obstacles financiers, la nécessité d'innover dans les établissements d'enseignement et d'assouplir les méthodes d'enseignement, les contraintes de temps et les défis attribuables au faible niveau de certains étudiants en lecture et en écriture, ainsi qu'à leurs lacunes sur le plan des compétences de base sont au nombre des principales préoccupations exprimées. D'autres participants ont signalé que les compressions budgétaires du passé, les différentes exigences imposées aux établissements et la difficulté de recruter des professeurs nuisent à la qualité de l'enseignement.

L'accroissement du taux de participation aux études supérieures au Canada n'ira pas sans difficultés. L'élimination des obstacles institutionnels pourrait améliorer la mobilité entre les provinces et les professions. Certains ont préconisé le recours à des mécanismes novateurs, comme l'enseignement en ligne, la formation à distance et les programmes d'étude conjoints, afin d'améliorer l'accès à l'enseignement pour les adultes, les apprenants, les apprentis, les Autochtones et les habitants de collectivités éloignées et rurales.

Le défi de l'éducation postsecondaire

- Donner à tous les diplômés du secondaire la possibilité de faire des études postsecondaires, sous une forme ou une autre.
- Faire passer à 50 p. 100, durant la prochaine décennie, la proportion des Canadiens de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, y compris dans les groupes à risque.
- Doubler le nombre d'apprentis ayant terminé un programme de certification, en le portant à 37 000.
- Augmenter de 5 p. 100 par année en moyenne, jusqu'en 2010, le nombre d'admissions à des programmes de maîtrise et de doctorat dans les universités canadiennes.

Au moment où une pénurie imminente de compétences dans les métiers et les disciplines spécialisées en sciences et en technologie se profile à l'horizon au Canada, il faut susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de personnes et les inciter à s'engager dans ces domaines. Malgré les formidables possibilités d'emploi qu'offrent ces parcours pédagogiques, ils n'attirent pas assez d'étudiants. Pour harmoniser le système d'apprentissage avec les besoins du marché du travail, certains ont proposé que l'on mette tout en œuvre pour faire valoir les possibilités inhérentes à ces carrières et à ces métiers. On a souvent mentionné que les collèges communautaires, les instituts de technologie, les organisations syndicales et les conseils sectoriels sont des acteurs clés susceptibles de promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés. En outre, pour permettre au Canada de répondre aux besoins des apprenants et du marché du travail et encourager tous les segments de la société à investir dans le perfectionnement des compétences, il faut faciliter l'accès à l'information sur le marché du travail et établir des rapprochements plus étroits entre cette information et les programmes d'études.

On reconnaît généralement que le monde a changé et qu'il faut déployer des efforts concertés pour susciter une culture de formation continue en appuyant les activités d'apprentissage scolaire ou autre. Bien que les contraintes d'argent et de temps continuent d'entraver la formation continue des particuliers, le besoin et le désir d'apprendre et de perfectionner les compétences subsistent bien au-delà de la période de scolarisation. En outre, non seulement le manque de compétences en lecture et en écriture nuit à la productivité en milieu de travail et au bien-être des individus, mais il réduit aussi le taux de réussite dans les programmes de formation scolaire et professionnelle et d'apprentissage. On mentionne souvent que l'évaluation et la reconnaissance des acquis permettraient d'inciter davantage de personnes à suivre une formation et aideraient la société à mieux tirer parti des compétences de chacun.

Les Canadiens s'entendent pour dire que tous les acteurs doivent avoir accès à des renseignements récents et exacts pour prendre des décisions éclairées en matière d'apprentissage. Ils ont fait valoir la nécessité de mettre en place une infrastructure permettant de mesurer les intrants et les résultats relatifs à l'apprentissage, de partager l'information et les pratiques exemplaires et d'entreprendre des recherches sur l'apprentissage. Dans ce contexte, les Canadiens ont souligné à maintes reprises qu'il faut mieux comprendre l'incidence de l'apprentissage, sous l'angle non seulement des résultats économiques, mais aussi du bien-être collectif.

La mobilisation de plusieurs secteurs et la collaboration entre l'industrie, le gouvernement, les collectivités, les établissements d'enseignement, les organisations syndicales et les conseils sectoriels sont essentielles pour relever le mieux possible les nombreux défis mentionnés dans la présente section.

Veuillez passer à la page suivante pour étudier la suite de la section 3.

ENJEU PARTICULIER

RECOMMANDATIONS

3.1 Assurer l'accès aux possibilités d'apprentissage

Arguments invoqués : Selon les tendances du marché du travail, tout porte à croire que la demande de titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires va en augmentant. L'accroissement de la capacité actuelle en matière d'éducation, y compris l'infrastructure, aidera à répondre à cette demande.

L'enseignement en ligne rend l'apprentissage plus accessible et facilite la participation des étudiants, en particulier les personnes handicapées et les habitants des régions éloignées.

La reconnaissance de l'apprentissage scolaire ou autre accroît la mobilité de la main-d'œuvre. Elle améliore les possibilités d'emploi pour un grand nombre de personnes sans emploi ou sous-employées.

L'amélioration de l'aide financière aux étudiants (augmentation des montants versés et assouplissement des conditions) stimulerait et accélérerait la participation des apprenants, jeunes et moins jeunes, y compris les diplômés et les adeptes de la formation continue.

1. Améliorer la capacité du système d'éducation postsecondaire en accroissant l'infrastructure (matérielle, humaine et financière) selon des principes de conception rentable.
2. Mettre en œuvre des programmes et des méthodes d'apprentissage en ligne à grande échelle en offrant davantage de cybercours aux étudiants à temps plein ou partiel.
3. Reconnaître officiellement l'apprentissage scolaire ou autre en mettant en place un système pancanadien pour évaluer les acquis (évaluation et reconnaissance des acquis) ainsi que les titres de compétences délivrés à l'étranger et accorder des crédits en conséquence; accroître la mobilité des crédits obtenus pour les cours suivis en élaborant des lignes directrices nationales sur les dossiers scolaires et les relevés de notes.
4. Modifier le système d'aide financière aux étudiants pour tenir compte de l'évolution des besoins des étudiants, du secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'économie du savoir (p. ex., niveaux d'aide, endettement et remboursement, groupes sous-représentés et enseignement en ligne).
5. Faire en sorte que les étudiants à temps partiel aient largement accès à une aide financière et remanier le Programme canadien de prêts aux étudiants pour appuyer les études à temps partiel ou à plein temps. Se pencher sur les problèmes liés aux dettes d'études et assouplir les modalités de remboursement.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 3

Questions spécifiques

- Comment peut-on intégrer de façon plus efficace les compétences propices à l'innovation (p. ex., de bonnes communications, un travail d'équipe et de la créativité) dans l'apprentissage scolaire ou autre, tout en tenant compte des exigences croissantes à l'égard des programmes d'études, en particulier dans les disciplines spécialisées?
- Quel est le juste équilibre entre l'enseignement et l'apprentissage assistés par la technologie (p. ex., formation en ligne) et les méthodes plus traditionnelles?
- Que peut-on faire pour accroître l'infrastructure de l'éducation postsecondaire sans faire monter en flèche les coûts assumés par les étudiants?

3.2 Encourager l'innovation et la souplesse dans le système d'apprentissage scolaire

Arguments invoqués : Le Canada a un besoin criant de « formation en entrepreneuriat ». En intégrant des compétences en affaires et en gestion dans les programmes d'études post-secondaires axés sur la recherche, on aiderait les étudiants à déterminer la pertinence de leurs travaux et à participer à des activités de commercialisation au cours de leur carrière.

Un enseignement personnalisé permet de mieux adapter les études à la situation et aux besoins des participants et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'apprentissage.

Dans un contexte pluridisciplinaire, les apprenants sont plus conscients des besoins et de la situation des autres et plus aptes à travailler en équipe. Ils y gagneront au chapitre de l'employabilité et de la capacité d'innovation.

1. Intégrer les compétences propices à l'innovation dans les programmes d'études (notamment dans le cadre de méthodes pédagogiques regroupant plusieurs disciplines et programmes et axées sur la prise de risques et la résolution de problèmes).
2. Établir un programme d'alternance travail-études en recherche, de concert avec des partenaires de l'industrie locale, pour faire le lien entre la formation scolaire structurée et la formation en recherche appliquée offerte en milieu de travail.
3. Reconnaître les besoins variés des apprenants et en tenir compte (p. ex., créer des programmes spéciaux et des programmes de formation sanctionnés par un diplôme qui sont adaptés à l'éducation des adultes et élaborer à l'intention des Autochtones des programmes d'études conformes à leur culture).
4. Encourager les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie à collaborer à la conception de cours en offrant du financement de contrepartie à cet égard.
5. Tirer parti du savoir-faire des conseils sectoriels pour orienter l'élaboration de programmes d'études correspondant aux emplois visés.
6. Renforcer les programmes, afin de perfectionner les compétences des professeurs de mathématiques et de sciences, et offrir des possibilités de perfectionnement professionnel continu (p. ex., bourses de recherche de premier cycle pour les étudiants-professeurs).

Questions spécifiques

- Comment peut-on augmenter de façon appréciable le nombre de possibilités intéressantes d'alternance travail-études et de stage?
- Comment peut-on mobiliser les ressources communautaires plus efficacement pour répondre aux besoins en formation continue et en perfectionnement des compétences?
- Comment peut-on fournir aux apprenants davantage d'information propre à les encourager à participer à des programmes d'études?
- Le système d'éducation a-t-il vraiment besoin de fonds supplémentaires, ou la nécessité de modifier les programmes actuels constitue-t-elle le véritable enjeu?

ENJEU PARTICULIER

3.2 Encourager l'innovation et la souplesse dans le système d'apprentissage scolaire

RECOMMANDATIONS

7. Créer un centre pour regrouper et diffuser les connaissances et l'information (notamment en ce qui a trait aux pratiques exemplaires) touchant les thèmes clés, par exemple, l'éducation des adultes, l'enseignement primaire et secondaire, l'éducation préscolaire, l'enseignement post-secondaire et les stages d'apprentissage.
8. Encourager les établissements d'enseignement à adopter des outils d'évaluation et de reconnaissance des acquis.
9. Lancer une vaste campagne nationale permanente pour promouvoir les études en sciences et en mathématiques. Cibler les parents, les jeunes, les éducateurs et les médias (p. ex., programme national de sensibilisation aux sciences et à la technologie, en collaboration avec les centres des sciences).
10. Reconnaître l'importance de l'acquisition des compétences de base et en tenir compte dans l'ensemble du système d'enseignement.
11. Favoriser la collaboration entre les universités et les collèges afin d'offrir des programmes conjoints menant à l'obtention d'un diplôme.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 3

Questions générales

1. Quel est l'**ordre de priorité** parmi ces recommandations? Quelles mesures devrait-on prendre en premier, en deuxième ou en troisième lieu, et ainsi de suite, pour renforcer le milieu d'apprentissage des Canadiens, notamment l'accès aux possibilités d'apprentissage pertinentes? Quelles interventions seraient les plus efficaces pour régler les questions connexes?
 2. Quels **rôles** le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement et les collectivités sont-ils appelés à jouer dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires? Quels intervenants clés devraient faire quoi et quand? Quelles mesures peut-on prendre pour favoriser une collaboration accrue afin de créer un milieu plus propice à l'innovation et à l'apprentissage?
- Rôle du gouvernement
 - Rôle des entreprises

3.3 Promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés

Arguments invoqués : Alors que le Canada a de plus en plus besoin de travailleurs spécialisés, il fait face à une grave pénurie de gens de métier, qui ne fait que s'accroître. Les étudiants sont trop peu nombreux à faire carrière dans les métiers spécialisés. Tout indique qu'en faisant mieux connaître à la population les métiers spécialisés et en redonnant aux métiers leurs lettres de noblesse, le nombre de diplômés des programmes d'études professionnelles augmenterait et, par le fait même, l'économie en bénéficierait.

1. Prendre des mesures énergiques pour faire connaître les possibilités de carrière, de manière à redorer l'image des métiers spécialisés. Cibler les parents, les jeunes, les apprenants adultes, les éducateurs et les médias (p. ex., en mettant en place des projets et des programmes interactifs, notamment pour les écoles et les organismes communautaires). Sensibiliser les enseignants au rôle des métiers et des professions techniques dans l'économie. Appuyer les programmes de niveaux primaire et secondaire qui aident les étudiants à faire des choix éclairés, y compris ceux qui encouragent les femmes à s'engager dans les métiers.
2. Établir des indicateurs de rendement pour les districts scolaires concernant l'information sur les carrières et la formation dans les métiers et en technologie.
3. Fournir aux jeunes, à leurs parents, aux enseignants et aux conseillers d'orientation professionnelle une information complète (plutôt que fragmentaire) sur le marché du travail, à la fois récente et exacte (p. ex., portail Web), pour mieux orienter la planification de l'apprentissage et de la carrière.
4. Accroître les possibilités d'alternance travail-études et de stage dans les systèmes d'éducation secondaire et postsecondaire.
5. Mettre en place des mesures pour inciter les étudiants à faire carrière dans les métiers spécialisés (p. ex., bourses, certificats d'apprentissage et concours Compétences Canada).
6. Collaborer avec les conseils sectoriels, le Forum canadien sur l'apprentissage et d'autres partenaires afin de renforcer et de promouvoir le régime d'apprentissage.

Questions générales

- Rôle des établissements d'enseignement
 - Rôle des collectivités
 - Rôles conjoints
3. Quel **mécanisme** devrait-on créer pour faciliter la mise en œuvre des recommandations que vous jugez prioritaires?
 4. Quels sont les **obstacles** susceptibles d'entraver la mise en œuvre de ces recommandations? Comment pourrait-on les surmonter?

ENJEU PARTICULIER

RECOMMANDATIONS

3.4 Appuyer la formation continue

Arguments invoqués : Les chercheurs ont montré l'importance de l'éducation préscolaire.

Au-delà du système scolaire, les besoins en formation continue sont immenses. En perfectionnant leurs compétences en lecture, en écriture, en grammaire et en vocabulaire, les gens pourront surmonter les difficultés courantes de la vie et poursuivre leurs études ou élargir leurs choix en matière d'emploi.

Pour donner à la formation continue une assise solide et faire en sorte que les enfants entrant à l'école soient prêts à apprendre, il faut leur offrir, ainsi qu'à leur famille, des services, par exemple, en matière de garderie, ainsi qu'un revenu adéquat. Tout apprentissage est associé à l'émergence d'une culture de la formation continue, quels qu'en soient le contexte et la façon dont il se déroule.

1. Élaborer un programme national de garderies pour offrir aux enfants des possibilités d'apprentissage précoce et appuyer la participation des parents aux programmes de formation et à la population active.
2. Faire en sorte que les étudiants à temps partiel qui suivent une formation continue aient accès aux prêts et à une aide financière.
3. Établir un système pancanadien d'alphabétisation, avec l'appui des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux. Établir des programmes pour améliorer le niveau d'alphabétisation et les connaissances des adultes en grammaire et en vocabulaire de base.
4. Appuyer les organisations qui concentrent leurs efforts sur la formation continue et l'éducation des adultes (en particulier dans les collectivités rurales et autochtones). Mettre en place des mesures pour encourager la formation parrainée par l'employeur.
5. Travailler avec des partenaires à l'amélioration des résultats scolaires des Autochtones à tous les niveaux, ce qui leur ouvrira plus de débouchés et améliorera leur réussite sur le marché du travail.
6. Élaborer des normes, des outils et des processus reconnus à l'échelle nationale pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis dans le but de tenir compte de la formation continue.
7. Appuyer la recherche portant sur les avantages de la formation continue pour la société et sur la façon d'accroître l'efficacité de l'apprentissage à toutes les étapes de la vie. Faire en sorte que tous les acteurs du système d'apprentissage élargi aient accès au savoir et à l'information.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 3

Questions générales

5. Devrait-on se pencher sur certains aspects de la **culture** de l'innovation et de l'apprentissage dans ce domaine? Dans l'affirmative, quels sont-ils et comment peut-on les renforcer? Qu'est-ce qui inciterait les citoyens, les organisations et les collectivités du Canada à passer à l'action? Comment peut-on aller au-delà des mots et concrétiser la vision?
6. Quels **indicateurs ou mesures** devrait-on utiliser pour surveiller l'incidence des recommandations que vous jugez prioritaires pour la performance sur le plan de l'apprentissage ou de l'innovation? Quels sont les avantages et les répercussions de l'intervention proposée? En 2010, comment pourrions-nous savoir si notre action a porté fruit?
7. Est-ce que d'autres interventions s'imposent?

NOTES

This area contains a large grid of horizontal lines for writing notes. The lines are evenly spaced and cover most of the page's width and height.

CONSOLIDER LA CULTURE D'APPRENTISSAGE : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 3 :

Après avoir examiné la liste de recommandations, vous pouvez consigner vos opinions et vos idées sur cette feuille de travail.

ENJEU PARTICULIER

ENJEU PARTICULIER

3.1 Assurer l'accès aux possibilités d'apprentissage

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

3.2 Encourager l'innovation et la souplesse dans le système d'apprentissage scolaire

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 3

ENJEU PARTICULIER

3.3 Promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

ENJEU PARTICULIER

3.4 Appuyer la formation continue

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

DOTER LE PAYS D'UNE MAIN-D'ŒUVRE DIVERSIFIÉE ET QUALIFIÉE : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

DÉFIS PROPOSÉS

Le défi des compétences polyvalentes

- Augmenter d'un million d'ici cinq ans le nombre d'apprenants adultes (hommes et femmes) de tous les groupes de la société.
- Faire augmenter du tiers, en cinq ans, les sommes que les entreprises canadiennes investissent par employé dans le perfectionnement de leur main-d'œuvre.
- Faire diminuer de 25 p. 100, durant la prochaine décennie, le nombre d'adultes canadiens faiblement alphabétisés.

ENJEU GLOBAL

Les Canadiens conviennent que le pays connaît une pénurie de compétences, en raison de problèmes liés au nombre de travailleurs et à la qualité de la main-d'œuvre. Ils font remarquer que la population active diminue, les pénuries réelles et projetées de travailleurs qualifiés dans certains secteurs étant en partie imputables au vieillissement de la population. Les aptitudes exigées dans l'économie du savoir ne cessent d'évoluer et d'augmenter, de sorte que le perfectionnement professionnel et le recyclage, non seulement des professionnels hautement qualifiés mais de tous les travailleurs, revêtent une importance cruciale. La demande de personnes instruites et qualifiées ne cessant de croître, le Canada doit à la fois reconnaître les gens de talent dont il dispose et faire fond sur cet atout, et attirer et intégrer des immigrants qualifiés.

Pour nombre de personnes, offrir à chacun des chances égales de participer au marché du travail fait partie de la solution au problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Selon eux, cela s'applique aux groupes sous-employés, comme les femmes, les jeunes, les immigrants, les Autochtones, les personnes handicapées, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes qui doivent prendre soin de leur famille, qui font face à des obstacles pour participer au marché du travail et doivent avoir la possibilité d'améliorer leurs compétences. En plus d'assurer le perfectionnement de la main-d'œuvre, il faut reconnaître les compétences que les gens possèdent déjà (p. ex., en évaluant et reconnaissant les études antérieures effectuées). Les lacunes au chapitre de la reconnaissance des acquis touchent plus d'un demi-million de Canadiens¹. En raison des différentes exigences académiques, il est difficile pour les employeurs et les personnes qualifiées de passer d'un secteur ou d'une province à l'autre.

1. Le Conference Board du Canada, *Performance and Potential 2002-03: Canada 2010 — Challenges and Choices at Home and Abroad*, octobre 2002.

Le défi de l'immigration

- Faire passer de 58 p. 100 en 2000 à 65 p. 100 en 2010 le pourcentage des immigrants adultes ayant une formation postsecondaire.
- Réduire de 50 p. 100 l'écart entre le revenu des immigrants actifs sur le marché du travail et celui des travailleurs nés au Canada ayant des compétences et un niveau d'études comparables.
- Mettre en œuvre la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement avant la fin de 2002.
- D'ici 2004, améliorer sensiblement la performance du Canada en matière de recrutement de gens de talent d'autres pays, y compris des étudiants étrangers, en utilisant les programmes relatifs à l'immigration permanente et au statut de travailleur étranger temporaire.

Dans de nombreux secteurs, les entreprises prévoient une forte demande de nouveaux diplômés possédant des compétences en recherche appliquée et une expérience technique. Pour elles, cela supposait des programmes d'apprentissage plus poussés. Pour relever le défi tout aussi important d'améliorer les connaissances et les compétences des personnes qui sont déjà sur le marché du travail, les entreprises ont prôné la collaboration avec les conseils sectoriels pour canaliser la formation en milieu de travail et la création de nouveaux organismes de formation sectoriels et de sociétés de formation dirigées par l'industrie. Grâce aux conseils sectoriels, aux programmes de stage, aux organismes de formation, aux services de formation interne dans les entreprises et aux activités d'encadrement destinés plus particulièrement aux dirigeants des petites entreprises, les entreprises canadiennes relèveront les défis relatifs à leur main-d'œuvre et maintiendront leur compétitivité sur la scène internationale.

Les industries de haute technologie et axées sur le savoir ont exprimé leur inquiétude quant aux pénuries de scientifiques et de chercheurs de classe mondiale dans les années à venir.

Les Canadiens considèrent que l'immigration fait également partie de la solution à la pénurie de compétences. Leurs mémoires font valoir qu'il faut rajuster les pratiques et les politiques en matière d'immigration, accélérer les formalités dans le cas des immigrants qui ont reçu une offre d'emploi et reconnaître les titres de compétences étrangers. Ils ont signalé l'importance de travailler ensemble, car le succès soutenu des mesures prises par le Canada pour attirer des immigrants qualifiés et les inciter à demeurer au pays repose sur leur intégration rapide et efficace dans le marché du travail et la société. Les employeurs, les organisations d'établissement des immigrants, les organismes de réglementation, tous les ordres de gouvernement et les autres partenaires doivent conjuguer leurs efforts. En outre, la politique d'immigration doit reconnaître qu'il existe une concurrence nationale pour obtenir des gens de talent.

Veuillez passer à la page suivante pour étudier la suite de la section 4.

2. L'American Society for Training and Development (ASTD) et le Conference Board du Canada, 2000.

ENJEU PARTICULIER

RECOMMANDATIONS

4.1 Accroître le nombre de travailleurs

Arguments invoqués : Selon les projections, le Canada connaîtra une grave pénurie de travailleurs qualifiés au cours des 15 à 20 prochaines années.

De simples mesures d'encouragement nous permettraient de garder davantage de Canadiens de talent et de travailleurs qualifiés au pays.

En supprimant les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée à l'intérieur du Canada (notamment quant aux normes des programmes d'études et de formation), il serait possible de parvenir à un équilibre entre « l'offre et la demande » dans l'ensemble des secteurs et des régions.

Les Autochtones représentent le segment de population dont la croissance est la plus rapide. Il faut pleinement tirer parti de cette population de plus en plus nombreuse et s'assurer qu'elle possède les compétences nécessaires pour avoir accès à des possibilités d'emploi.

1. Demander aux cadres supérieurs et aux retraités d'expérience de revenir sur le marché du travail à temps partiel.
2. Prendre des mesures pour inciter les diplômés canadiens à demeurer au pays et augmenter le bassin de main-d'œuvre.
3. Uniformiser les programmes d'études et harmoniser la formation pour favoriser la mobilité des apprentis en cours de formation.
4. Viser une plus grande participation des groupes sous-employés (y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les Autochtones).
 - Encourager l'évaluation et la reconnaissance des acquis au moyen de projets de collaboration des groupes professionnels afin de tenir compte de l'apprentissage suivi et des compétences acquises en milieu autre que scolaire et structuré.
 - Améliorer l'accès aux programmes de formation, d'apprentissage et de stages postsecondaires en ciblant les Autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux Canadiens et d'autres groupes sous-employés.
5. Accorder la priorité à la qualité des services de garderie, afin que les parents puissent participer au marché du travail.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 4

Questions spécifiques

- Comment doit-on promouvoir une culture de l'apprentissage, de l'enseignement et du mentorat auprès de l'ensemble de la population canadienne, des organisations et des collectivités?
- D'où proviendront les nouveaux chercheurs, entrepreneurs et travailleurs qualifiés qui s'établiront au Canada?
- De quelle manière faut-il intégrer les compétences des immigrants sans perdre de vue les compétences non exploitées pleinement jusqu'à présent au Canada, notamment celles des Autochtones? Comment parvenir à un équilibre?
- En quoi consiste le niveau d'investissement approprié d'une entreprise dans la formation? Comment une entreprise doit-elle s'y prendre pour mettre ses employés au défi d'être les meilleurs du monde? Quelles mesures faut-il favoriser pour accroître de façon sensible les investissements des entreprises dans la formation?

4.2 Intégrer les immigrants à la population active

Arguments invoqués : Les établissements d'enseignement supérieur ont des besoins et des critères bien précis en ce qui a trait aux étudiants de deuxième et troisième cycles. Ils pourraient être très efficaces (en travaillant de concert avec le gouvernement) pour attirer directement des étudiants étrangers.

Le Canada a réussi à attirer des immigrants qualifiés. En 2001, 60 p. 100 d'entre eux comptaient à leur actif des études postsecondaires à leur arrivée au pays. Même s'ils possèdent des compétences et des talents d'une grande valeur, ces immigrants obtiennent de piètres résultats sur le marché du travail, ainsi qu'en témoigne l'écart croissant en matière de taux d'emploi et d'apprentissage.

1. Organiser des missions dans les grands établissements d'enseignement supérieur à l'extérieur du pays pour recruter des étudiants étrangers.
2. Élaborer un plan complet pour améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers, (p. ex., débiter le processus à l'étranger; coordonner les processus d'évaluation des titres de compétence; établir un guichet unique d'information sur les exigences en matière de licences; établir des normes en matière d'expérience de travail; mettre au point des ressources pour les employeurs; et faire appel à des programmes tels que ceux du Conseil canadien des ressources humaines dans l'industrie de l'environnement).
3. Offrir aux immigrants des outils leur permettant d'amorcer leur processus d'intégration avant et après leur arrivée au Canada (p. ex., lancer le processus d'évaluation des titres de compétence, suivre des cours pour acquérir des compétences de base et apprendre une langue seconde, remplir certaines exigences professionnelles, créer des « guichets uniques » d'accès et travailler avec les employeurs).
4. Rajuster les critères de sélection d'immigrants qualifiés requis sur le marché du travail au pays en s'assurant que ces critères tiennent compte de la diversité des compétences.

Questions générales

1. Quel est l'**ordre de priorité** parmi ces recommandations? Quelles mesures devrait-on prendre en premier, en deuxième ou en troisième lieu, et ainsi de suite, pour régler le problème important de pénurie de main-d'œuvre et de compétences? Quelles interventions seraient les plus efficaces pour régler les questions connexes?
2. Quels **rôles** le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement et les collectivités sont-ils appelés à jouer dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires? Quels intervenants clés devraient faire quoi et quand? Quelles mesures peut-on prendre pour favoriser une collaboration accrue afin de créer un milieu plus propice à l'innovation et à l'apprentissage?

- Rôle du gouvernement

- Rôle des entreprises

ENJEU PARTICULIER

RECOMMANDATIONS

4.2 Intégrer les immigrants à la population active

5. Diversifier les mécanismes afin de diffuser aux immigrants des principaux pays sources le plus d'information possible sur le marché du travail au Canada (p. ex., services d'évaluation et d'orientation, processus de reconnaissance des titres de compétence, possibilités d'emploi dans les différentes régions).
6. Accélérer le traitement de l'approbation des demandes d'immigration de travailleurs qualifiés ayant une offre de travail.

4.3 Investir dans la formation en cours d'emploi

Arguments invoqués : Quand on les compare aux entreprises privées d'autres pays, les entreprises canadiennes auraient intérêt à investir davantage dans la formation en cours d'emploi.

Les ententes de collaboration entre les milieux industriels, les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement accroissent les ressources et permettent de mieux orienter les efforts afin d'offrir une formation visant l'acquisition de compétences de base et avancées.

Nombre d'individus ont besoin d'acquérir des compétences de base (lecture, écriture, calcul, expression verbale) afin d'être plus efficaces au travail et de pouvoir poursuivre par la suite leur formation. Des mesures en ce sens amélioreront la productivité.

1. Créer des mécanismes de soutien permettant aux personnes à la retraite de tirer parti de leurs compétences et connaissances pour encadrer les jeunes travailleurs.
2. Mettre au point des programmes de mentorat faisant appel à des cadres supérieurs, afin que les PME puissent bénéficier des services de spécialistes.
3. Offrir des mesures d'encouragement et des programmes (aux particuliers et aux organismes) afin de stimuler la formation en cours d'emploi et l'apprentissage dans l'industrie.
 - Faire appel aux conseils sectoriels pour orienter les programmes de formation en cours d'emploi.
 - Créer une société, chargée de la formation industrielle et dirigée par l'industrie ou plusieurs conseils de formation sectoriels, pour faire valoir l'intérêt de la formation dans les métiers où les domaines techniques où la demande est très élevée et assurer une surveillance. Tirer parti également des programmes collégiaux et universitaires.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 4

Questions générales

- Rôle des établissements d'enseignement
 - Rôle des collectivités
 - Rôles conjoints
3. Quel **mécanisme** devrait-on créer pour faciliter la mise en œuvre des recommandations que vous jugez prioritaires?
 4. Quels sont les **obstacles** susceptibles d'entraver la mise en œuvre de ces recommandations? Comment pourrait-on les surmonter?

4.3 Investir dans la formation en cours d'emploi

- Enrichir les programmes d'apprentissage et créer des programmes de formation industrielle plus pertinents, grâce à des partenariats et à une collaboration entre les milieux industriels, les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement.
- 4. Offrir des occasions de se familiariser avec une langue seconde, d'apprendre à lire et à écrire et d'acquérir des compétences de base dans le milieu de travail.
- 5. Instaurer un système reconnaissant et récompensant l'apprentissage en cours d'emploi, afin d'encourager les travailleurs à acquérir des titres de compétence.
- 6. Appuyer la recherche portant sur les moyens d'améliorer réellement les compétences des travailleurs dans le cadre d'une formation en cours d'emploi et faire en sorte que tous les acteurs puissent avoir facilement accès aux résultats de cette recherche.

Questions générales

5. Devrait-on se pencher sur certains aspects de la **culture** de l'innovation et de l'apprentissage dans ce domaine? Dans l'affirmative, quels sont-ils et comment peut-on les renforcer? Qu'est-ce qui inciterait les citoyens, les organisations et les collectivités du Canada à passer à l'action? Comment peut-on aller au-delà des mots et concrétiser la vision?
6. Quels **indicateurs ou mesures** devrait-on utiliser pour surveiller l'incidence des recommandations que vous jugez prioritaires pour la performance sur le plan de l'apprentissage ou de l'innovation? Quels sont les avantages et les répercussions de l'intervention proposée? En 2010, comment pourrions-nous savoir si notre action a porté fruit?
7. Est-ce que d'autres interventions s'imposent?

DOTER LE PAYS D'UNE MAIN-D'ŒUVRE DIVERSIFIÉE ET QUALIFIÉE : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 4 :

Après avoir examiné la liste de recommandations, vous pouvez consigner vos opinions et vos idées sur cette feuille de travail.

ENJEU PARTICULIER

ENJEU PARTICULIER

4.1 Accroître le nombre de travailleurs

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

4.2 Intégrer les immigrants à la population active

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 4

ENJEU PARTICULIER

NOTES ET AUTRES CONSIDÉRATIONS

4.3 Investir dans la formation en cours d'emploi

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

RENFORCER LES COLLECTIVITÉS :

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

DÉFIS PROPOSÉS

Le défi de l'innovation à l'échelle des collectivités

- Former au moins 10 grappes technologiques reconnues à l'échelle internationale d'ici 2010.
- Améliorer la performance des collectivités de toutes les régions du pays sur le plan de l'innovation d'ici 2010.
- Veiller à ce que les collectivités canadiennes bénéficient largement de l'accès aux communications haute vitesse à large bande d'ici 2005.
- D'ici cinq ans, augmenter d'un million le nombre d'apprenants adultes (hommes et femmes) de tous les groupes de la société.
- Faire diminuer de 25 p. 100, durant la prochaine décennie, le nombre d'adultes canadiens faiblement alphabétisés.
- Rendre tous les jeunes Canadiens aptes à se servir d'un ordinateur et d'Internet à la fin de leurs études primaires.

ENJEU GLOBAL

Tous, nous vivons, travaillons et élevons nos enfants dans des collectivités. Les Canadiens s'entendent pour dire que notre bien-être économique et social est lié à la mesure dans laquelle les collectivités peuvent attirer les gens de talent et l'investissement. Les intervenants de tous les secteurs et à tous les niveaux soulignent que la création de collectivités novatrices et diversifiées exige des efforts concertés et la mise en commun des ressources. Ils approuvent la position prise par le gouvernement du Canada dans les documents sur la *Stratégie d'innovation*, selon laquelle les défis locaux commandent des solutions locales, que l'on doit encourager et appuyer, mais non imposer. La clé du succès consiste à posséder les ressources et la capacité nécessaires pour former et maintenir des partenariats à l'échelon local avec les administrations publiques, les organisations autochtones et autres organisations communautaires, les entreprises, les milieux universitaires, les syndicats et les citoyens dynamiques. Ils estiment qu'en répertoriant leurs ressources humaines, sociales, pédagogiques, économiques et naturelles ainsi que leur savoir acquis, ils disposeront d'outils efficaces pour évaluer et suivre de près les progrès accomplis dans l'instauration d'un bien-être collectif et économique.

Grandes ou petites, rurales ou urbaines, les collectivités peuvent améliorer leur capacité d'innovation et d'apprentissage. Le manque d'accès à l'infrastructure, à la technologie, au savoir-faire et au financement figure toutefois parmi les principaux obstacles mentionnés par les petites collectivités. Les participants préconisaient généralement que l'on accorde aux petites collectivités des fonds de lancement pour leur permettre d'élaborer des stratégies et des plans d'innovation adaptés à leur situation particulière. Il faut en particulier créer des stratégies et des programmes de développement économique nouveaux, pour aider les collectivités rurales, autochtones et du Nord à combler leur retard sur le plan des ressources techniques et humaines.

Ce sont les communications à large bande qui permettraient de relier les régions rurales, les centres urbains et le système d'innovation mondial. Les Canadiens appuient sans réserve la mise en place d'une infrastructure à large bande dans toutes les régions du pays avant 2005. À cette fin, les gouvernements, l'industrie, les collectivités et le public doivent collaborer sans tarder pour promouvoir une solution du secteur privé, afin de poursuivre le déploiement de communications à large bande accessibles et à coût abordable, ainsi que l'accès à des services comme l'enseignement en ligne, la télésanté, les affaires électroniques et les bibliothèques publiques, en particulier dans les régions rurales et éloignées. Les intervenants se sont penchés sur les

enjeux relatifs au « fossé numérique » et ils ont fait valoir qu'une amélioration des compétences en technologies de l'information et des communications (TIC) et l'accès aux possibilités d'apprentissage en tout temps et à tout endroit aideraient à combler l'écart entre les centres urbains et les collectivités éloignées en milieu rural. Les collectivités rurales et éloignées devront renforcer leur capacité à élaborer, à mettre en œuvre et à évaluer des politiques et des programmes en matière d'apprentissage et de compétences. Les participants ont souligné que des programmes adaptés aux besoins des Autochtones devraient viser spécialement ces collectivités. Selon un thème qui revient, les gens ne peuvent tirer parti des possibilités d'apprentissage s'ils luttent pour répondre à leurs besoins de base. La promotion de l'inclusion sociale, afin que tous les citoyens, y compris les personnes handicapées, les chefs de famille monoparentale, les nouveaux immigrants, les travailleurs à faible revenu ainsi que les bénéficiaires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale puissent contribuer à leur collectivité, a été considérée comme un aspect important de la création de communautés d'apprentissage.

Dans un grand nombre de mémoires, les Canadiens ont exprimé leur point de vue sur la proposition du gouvernement du Canada préconisant la formation de 10 grappes technologiques reconnues à l'échelle internationale d'ici 2010. Tout en reconnaissant que les grappes technologiques jouent un rôle de premier plan au sein d'une nation dynamique et innovatrice, ils ont fait remarquer qu'une infrastructure doit être en place pour appuyer les réseaux dans d'autres régions du pays, et non seulement dans les grands centres urbains.

Plusieurs groupes régionaux, communautaires et industriels ont appuyé le concept de « grappes virtuelles ». De plus, selon le point de vue prédominant, les grappes naissent spontanément grâce à l'esprit de leadership entrepreneurial et industriel et à l'interaction étroite unissant les dirigeants d'entreprises, les différents ordres de gouvernement, le milieu universitaire et les établissements de recherche de pointe. Les participants préconisaient une approche où la collaboration et l'interaction entre les principaux intervenants de la collectivité stimulent la création de nouvelles entreprises axées sur la technologie, renforcent la capacité des organisations locales qui réalisent des travaux de R-D et facilitent la commercialisation à l'origine de la croissance économique. Les Canadiens signalent que tous les ordres de gouvernement doivent collaborer plus étroitement avec les collectivités pour favoriser la création d'établissements de recherche et d'enseignement locaux qui mettent l'accent sur la collaboration avec l'industrie et le transfert de technologie. Ils précisent qu'un rôle clé des gouvernements consiste à favoriser les partenariats entre plusieurs collectivités et plusieurs industries, à recueillir et à diffuser les données requises par la collectivité pour tirer parti de ses points forts, déceler les lacunes et mesurer les progrès, ainsi qu'à aider à attirer du capital-risque.

Veillez passer à la page suivante pour étudier la suite de la section 5.

ENJEU PARTICULIER

5.1 Appuyer la création et la croissance de grappes

Arguments invoqués : Les grappes constituent une masse critique de ressources et d'atouts communautaires, à la fois sociaux et économiques, qui se combinent pour susciter une croissance autonome.

RECOMMANDATIONS

1. Collaborer avec les autorités locales responsables du développement économique à l'élaboration de plans d'action et de stratégies en matière d'innovation à long terme dans la collectivité (p. ex., marketing conjoint, amélioration de l'infrastructure, maillage international, formation de réseaux et identification des grappes naissantes).
2. Appuyer la croissance des grappes en favorisant la création d'établissements de recherche locaux qui en constitueront le noyau, en stimulant la formation de partenariats entre plusieurs collectivités, en communiquant de l'information sur les pratiques exemplaires quant à la formation de grappes et à la création de réseaux d'affaires et en tirant parti des avantages et des synergies géographiques pour encourager la création d'entreprises dérivées, l'innovation et la diffusion des idées.
3. Investir dans l'infrastructure municipale de base (p. ex., transports, santé, éducation et culture) pour attirer et retenir l'investissement, les chercheurs de talent, les entrepreneurs ainsi que les travailleurs et les immigrants qualifiés.
4. Appuyer les approches reposant sur des « grappes virtuelles » pour permettre aux entreprises des petites collectivités de collaborer à des grappes dans d'autres régions du Canada et à l'échelle internationale.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 5

Questions spécifiques

- Quelles sont les principales mesures que les collectivités doivent prendre pour susciter une croissance économique durable grâce à la technologie, à l'innovation et à l'apprentissage?
- Comment répondre aux besoins de développement économique et social des différentes collectivités (p. ex., petites, moyennes et grandes; rurales et urbaines)? Quelles sont les différentes interventions clés qui s'imposent pour les différentes collectivités?
- Quelles sont les pratiques ou les approches qui contribuent au perfectionnement des compétences et à l'apprentissage dans votre collectivité?
- Quelles sont les pratiques ou les approches qui contribuent à stimuler la R-D, la commercialisation et la croissance des petites entreprises?

5.1 Appuyer la création et la croissance de grappes

- Appuyer la recherche sur les pratiques exemplaires, afin de tenir compte de la situation locale et d'aider ainsi les collectivités à en apprendre davantage au sujet des activités économiques et sociales axées sur le savoir (p. ex., les universitaires, les sociétés commerciales, les organisations communautaires et les chercheurs des établissements publics devraient articuler leurs travaux autour des besoins de la collectivité).

5.2 Élargir l'accès aux communications à large bande

Arguments invoqués : Les communications à large bande favorisent les retombées économiques, attirent l'investissement, créent des possibilités en matière de développement de contenu et d'applications et assurent l'accès à des services tels que les soins de santé et l'apprentissage, multipliant ainsi les débouchés sociaux et économiques pour les collectivités.

- Déployer les communications à large bande à la grandeur du pays, notamment dans les régions rurales et éloignées, en utilisant des modèles de déploiement souples, adaptés aux besoins variés des différentes collectivités.
- Renforcer la capacité des collectivités :
 - en leur donnant accès à l'enseignement en ligne, à la télésanté, au gouvernement en direct et aux affaires électroniques;
 - en faisant des bibliothèques publiques un lieu de premier choix pour l'accès public à Internet et en assurant expressément aux bibliothèques un financement soutenu.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 5

Questions générales

- Quel est l'**ordre de priorité** parmi ces recommandations? Quelles mesures devrait-on prendre en premier, en deuxième ou en troisième lieu, et ainsi de suite, pour améliorer la capacité d'innovation et d'apprentissage des collectivités canadiennes? Quelles interventions seraient les plus efficaces pour régler les questions connexes?

- Quels **rôles** le gouvernement, les entreprises, les établissements d'enseignement et les collectivités sont-ils appelés à jouer dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires? Quels intervenants clés devraient faire quoi et quand? Quelles mesures peut-on prendre pour favoriser une collaboration accrue?

- Rôle du gouvernement

- Rôle des entreprises

ENJEU PARTICULIER

5.3 Créer des communautés d'apprentissage novatrices

Arguments invoqués : Les communautés d'apprentissage fructueuses améliorent les compétences de la population locale, afin qu'elle puisse apporter à la collectivité une contribution sociale durable et à long terme. Pour relever les défis du Canada sur le plan de l'innovation et de l'apprentissage, il ne serait pas approprié de considérer que la responsabilité de l'apprentissage incombe uniquement aux écoles.

RECOMMANDATIONS

1. Former des partenariats regroupant les collègues et les intervenants de la collectivité pour élaborer des outils pédagogiques ainsi que des mécanismes d'évaluation des acquis et de prestation des services, afin que l'apprentissage soit pertinent et accessible et qu'il réponde aux besoins de formation des entreprises locales.
2. Encourager chez les jeunes et les jeunes adultes une mentalité qui favorise la créativité et l'apprentissage; repérer de jeunes entrepreneurs dynamiques et s'assurer de leur participation au développement économique et social, local et régional.
3. Assurer une formation pour perfectionner les compétences des gens en lecture, en écriture et en calcul, afin qu'ils puissent participer pleinement au développement économique et social de leur collectivité.
4. Accroître les possibilités de cyberapprentissage offertes aux collectivités (tant sur le plan du contenu que de la formation).
5. Renforcer la capacité des collectivités pour favoriser la création de solutions locales.
6. Établir à l'échelon local des initiatives qui sont ouvertes aux nouveaux immigrants, répondent aux besoins culturels des familles immigrantes et mettent à leur disposition les ressources nécessaires (p. ex., élaboration de plans d'action détaillés pour orienter leur intégration professionnelle, culturelle et sociale).

QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES POUR LA SECTION 5

Questions générales

- Rôle des établissements d'enseignement
 - Rôle des collectivités
 - Rôles conjoints
3. Quel **mécanisme** devrait-on créer pour faciliter la mise en œuvre des recommandations que vous jugez prioritaires?
 4. Quels sont les **obstacles** susceptibles d'entraver la mise en œuvre de ces recommandations? Comment pourrait-on les surmonter?

5.4 Renforcer les collectivités rurales et autochtones

Arguments invoqués : Nombre de collectivités rurales et de régions sont aux prises avec une grave érosion de leur économie et avec des problèmes tels que l'éloignement, un financement inadéquat et un manque d'accès au capital-risque. Ces collectivités doivent concentrer leurs efforts sur la résolution des problèmes liés à la disparition d'activités économiques, afin de cerner de nouvelles possibilités économiques novatrices et de les exploiter.

1. Améliorer l'accès des Autochtones et des habitants des collectivités rurales aux programmes de formation et d'apprentissage.
2. Accroître la capacité d'apprentissage des gens des collectivités rurales et autochtones en offrant des programmes d'aide adaptés à leurs besoins (p. ex., des centres d'excellence locaux, des centres d'accès communautaires et de la formation à distance).
3. Mettre en place de vastes services d'aide à l'intention des Autochtones qui s'installent à l'extérieur des réserves, afin de faciliter leur intégration dans les centres urbains.
4. Renforcer la capacité des collectivités rurales et autochtones à offrir un éventail de programmes de formation continue à toutes les étapes de la vie.
5. Assurer le perfectionnement professionnel des Autochtones, afin qu'ils puissent tirer parti des débouchés offerts par les projets et les travaux réalisés dans leur région (p.ex., le pipeline du Nord, l'exploitation minière et les projets hydroélectriques).
6. Encourager les sociétés de capital-risque à investir dans les collectivités rurales et autochtones.

Questions générales

5. Devrait-on se pencher sur certains aspects de la **culture** de l'innovation et de l'apprentissage dans ce domaine? Dans l'affirmative, quels sont-ils et comment peut-on les renforcer? Qu'est-ce qui inciterait les citoyens, les organisations et les collectivités du Canada à passer à l'action? Comment peut-on aller au-delà des mots et concrétiser la vision?
6. Quels **indicateurs ou mesures** devrait-on utiliser pour surveiller l'incidence des recommandations que vous jugez prioritaires pour la performance sur le plan de l'apprentissage ou de l'innovation? Quels sont les avantages et les répercussions de l'intervention proposée? En 2010, comment pourrions-nous savoir si notre action a porté fruit?
7. Est-ce que d'autres interventions s'imposent?

RENFORCER LES COLLECTIVITÉS : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 5 :

Après avoir examiné la liste de recommandations, vous pouvez consigner vos opinions et vos idées sur cette feuille de travail.

ENJEU PARTICULIER

5.1 Appuyer la création et la croissance de grappes

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

ENJEU PARTICULIER

5.2 Élargir l'accès aux communications à large bande

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

FEUILLE DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, SECTION 5

ENJEU PARTICULIER

5.3 Créer des communautés d'apprentissage novatrices

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

ENJEU PARTICULIER

5.4 Renforcer les collectivités rurales et autochtones

Priorités

Comment?

Qui?

Quand?

FEUILLE DE TRAVAIL INTÉGRÉE

SECTION 1

Enjeux particuliers :

- 1.1 Améliorer la capacité de recherche
- 1.2 Accroître la commercialisation des produits et des résultats de la R-D
- 1.3 Améliorer l'accès au capital

Recommandations prioritaires :

Comment?

Qui?

Quand?

SECTION 2

Enjeux particuliers :

- 2.1 Appuyer l'innovation au moyen du régime fiscal
- 2.2 Accélérer la réforme réglementaire
- 2.3 Moderniser le régime de propriété intellectuelle

Recommandations prioritaires :

Comment?

Qui?

Quand?

SECTION 3

Enjeux particuliers :

- 3.1 Assurer l'accès aux possibilités d'apprentissage
- 3.2 Encourager l'innovation et la souplesse dans le système d'apprentissage scolaire
- 3.3 Promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés
- 3.4 Appuyer la formation continue

Recommandations prioritaires :

Comment?

Qui?

Quand?

